

Saint-Denis sur Loire



*Saint-Denis-sur-Loire
Le Bourg*

BULLETIN MUNICIPAL Janvier 2018



*Merci à tous les acteurs de la vie économique qui ont accepté de figurer dans ce bulletin.
Grâce à leur soutien, cette version tout en couleurs a pu être réalisée.*



Laurent CALLIGARO

02 54 78 91 84
Fax : 02 54 74 87 20

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
SERRURERIE - MÉTALLERIE - FERRONNERIE

ZA des Sarrazinières - 10 rue des Boulonniers - 41000 ST-DENIS/LOIRE - E-mail : calligarolaurent@orange.fr • www.construction-calligaro.fr



Maintenance Industrielle Blésoise

COQUAND Fabrice
Port : 06 85 13 57 44

ZA des Sarrazinières
rue des Boulonniers
41000 Saint Denis sur Loire

Tél. : 09 61 36 93 46
Fax : 09 70 61 13 93
mib41000@gmail.com



é
M ménage électricité

Tél. : 02 54 20 32 26
Fax : 02 54 20 35 33
Email : accueil@menage-elec-clim.fr

Electricité Générale
Haute & Basse Tension

Bâtiment
Industrie - Tertiaire
Maintenance
Climatisation

Disponible, Réactif,
Au service de vos projets



FAÇADE 41

Z.A. Les Sarrazinières
Rue des boulonniers
41000 Saint-Denis-sur-Loire

RECONNU GRENELLE ENVIRONNEMENT

e-mail : facade41@wanadoo.fr
tél. : 02 54 58 92 12
web : www.facade41.fr

"La solution pour rénover, isoler et protéger tout en valorisant votre patrimoine"

- Ravèlement technique
- Isolation façade extérieure
- Tâches d'humidité
- Traitement fissures
- Traitement de toiture
- Fermeture menuiserie (P.V.C./Alu/Bois)
- Dessous de toiture
- Isolation intérieur mur et toiture
- Aménagement extérieur

Saint-Denis
sur
Loire

02 54 70 19 05

Boulangerie Pâtisserie

LA FAVORITE

41500 Ménars

www.boulangerielafavorite.fr



TEAM FJ

**VOTRE VOITURE NEUVE MOINS CHERE
TOUTES MARQUES**

TROUVER L'OCCASION DE VOS REVES

IMPORTATION USA
Importation et mise en circulation France

A VOTRE SERVICE DEPUIS 1991

TEAM FJ.com

RD 2152, St Denis sur Loire, France - @: info@teamfj.com, Tel: +33 (0)2.54.45.54.45



Éditorial de Benoit SIMONNIN,

Maire de Saint-Denis-sur-Loire
Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2018, en mon nom personnel et au nom de tous les conseillers municipaux, il me revient le plaisir de vous présenter les vœux de la Municipalité. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et réussite pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.

Ce traditionnel bulletin municipal de début d'année permet à vos élus de faire un point sur la situation de notre belle commune. Vous le découvrirez tout au long de ses pages, 2017 fut une grande année d'investissement et donc de modernisation de Saint-Denis-sur-Loire.

Cette année, ce sont surtout les bâtiments communaux qui ont profité de nos investissements. Malgré un contexte budgétaire difficile pour toutes les collectivités, car contraint notamment par les baisses successives des dotations d'État depuis plusieurs années, le Conseil municipal a souhaité avancer dans son programme d'investissements. Je ne les détaillerai dans cet éditorial mais dire que nous avons terminé les travaux de l'école et du château d'eau, quasiment terminé la construction et l'aménagement des futurs ateliers communaux et amélioré l'isolation et le chauffage dans tous les autres bâtiments vous donnera une idée de l'importance de l'année 2017 pour l'avenir de Saint-Denis-sur-Loire.

Il reste pour autant beaucoup à faire. D'ici la fin de l'actuelle mandature, dans deux ans, bon nombre de projets trouveront une concrétisation. Aujourd'hui, le budget 2018 n'étant pas encore voté, il ne nous est pas possible d'affirmer avec certitude ce qui sera réalisé dès cette année. Toutefois, comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux à la population, nous amènerons avant la fin de l'année les anciens ateliers municipaux en locaux associatifs (investissement le plus important de l'année), réaliserons les aménagements de sécurité du carrefour de Villefolet, restaurerons les marches du Lavoir des Mées et, de manière plus symbolique, transformerons l'ancienne cabine téléphonique de la place Leroux en « boîte à livres ».

Des travaux tels que les réfections de la cour de l'école maternelle et du parking de l'école, les gros travaux d'entretien ou de réfection des voiries communales, le réaménagement des locaux administratifs et de l'accueil en Mairie, la création d'un nouvel espace cinéraire et l'agrandissement du cimetière, la fin de la modernisation de notre éclairage public, la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux... sont tous des projets pour les années à venir mais qui devront être soumis à arbitrages budgétaires par le Conseil municipal.

Vous le voyez, chers Dionysiens, les projets ne manquent pas. Bien sûr, tous n'auront pas abouti en 2020. Je pense notamment à l'enfouissement des réseaux à Villeneuve et Macé. Nous souhaitons néanmoins, qu'à cette date, les études soient réalisées pour au moins l'un de ces deux hameaux.

Nous restons également à l'écoute et très présents auprès de nos associations. Bien conscients que c'est en grande partie grâce à leur dynamisme et leurs actions que Saint-Denis-sur-Loire n'est pas une simple cité-dortoir, nous nous devons de les accompagner au quotidien. Une grande place leur est réservée dans ce Trait-d'Union et je profite de cet éditorial pour remercier et féliciter leurs président(e)s et tous leurs bénévoles.

Que soient remerciés aussi pour tout ce qu'ils font au quotidien pour tous les dionysiens mes quatre adjoints, les conseillers municipaux et tous les agents titulaires ou contractuels de notre commune.

Chers Dionysiens, j'espère que vous prendrez autant de plaisir à lire ce Trait-d'Union que nous en avons pris à le concevoir pour vous.

Bonne et heureuse année 2018.



Bulletin n° 96

Saint-Denis-sur-Loire,
Commune membre de



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite



Éditorial	3
Comptes-rendus des conseils municipaux	4
Infos Citoyennes	14
Le Conseil municipal	15
Infos pratiques 1	16
Les commissions communales	17
Chiffres officiels de population	34
La parole est aux associations	35
Associations :	
Fiche pratique	48
Observatoire Loire	49
La page citoyenne	50
État civil	51
Démarches administratives	52
Prévention des risques	53
La Dépêche de l'Agglo	54
Le Pays des Châteaux	73
SIDELC	74
Infos pratiques 2	75
Contacts utiles	77
Calendrier des manifestations	78

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

VENDREDI 30 JUIN 2017

PRÉSENTS: Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Isabelle CALLIGARO – Loïc FONTAINE – Christophe ROCHEREAU – Emmanuelle LE GALL – Christine MAUVISSEAU

Absents : Dominique RICHOMME ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MOREAU – Philippe VIGIÉ DU CAYLA ayant donné pouvoir à Patrick MENON – Odile JOUET ayant donné pouvoir à Martine CIRET – Patrick BOULET ayant donné pouvoir à Christine MAUVISSEAU – Jean-Marc TRAZÈRES

Délibération n°2017-029 – Institution du temps partiel et modalités d'exercice

Le Maire rappelle à l'assemblée, que :

Le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Le temps partiel sur autorisation s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

Le temps partiel de droit pour raisons familiales s'adresse aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires et aux agents non titulaires à temps complet et non complet.

Pour l'essentiel identique au temps partiel, sous certaines conditions liées à des situations familiales particulières, le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Dans les deux cas, le travail peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel (*année scolaire pour le personnel scolaire*).

Il appartient donc au conseil municipal, après avis du Comité technique, d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel dans la collectivité et d'en définir les modalités d'application.

C'est au Maire, chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Considérant l'avis du Comité Technique du 29 juin 2017,

Le Maire propose au conseil municipal d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application :

- ✓ le temps partiel sur autorisation sera organisé dans le cadre hebdomadaire (voire mensuel),
- ✓ le temps partiel de droit pour raisons familiales peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel,
- ✓ les quotités de temps partiel seront fixées au cas par cas entre 50 et 99 %, pour le temps partiel sur autorisation et à 50%, 60%, 70% ou 80% du temps plein pour le temps partiel de droit.
- ✓ la durée des autorisations est fixée à un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.
- ✓ les demandes devront être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée pour le temps partiel sur autorisation, et un mois pour celui de droit (sur présentation des justificatifs afférents aux motifs de leur demande)
- ✓ les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront intervenir :
 - à la demande des intéressés dans un délai de deux mois avant la date de modification souhaitée,
 - à la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifie.
- ✓ Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai d'un an,
- ✓ la réintégration anticipée à temps plein sera accordée pour motif grave,
- ✓ pendant les périodes de formation professionnelle incompatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel (formation d'adaptation à l'emploi, formation continue, préparation aux concours), l'autorisation de travail à temps partiel des fonctionnaires titulaires sera suspendue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'instituer le temps partiel pour les agents de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, selon les modalités exposées ci-dessus.

Délibération n°2017-030 – Prolongation DSP eau – Avenant de prolongation avec la société SAUR

Le Maire rappelle que par contrat d'affermage ayant pris effet le 1^{er} juillet 2005, la commune de Saint-Denis-sur-Loire a confié à la SAUR l'exploitation de son service d'eau potable. Ce contrat, conclu pour une durée de 12 ans, devait prendre fin le 30 juin 2017.

Dans l'attente du nouveau contrat, il convient d'apporter au contrat initial, quelques adaptations qui ne constituent pas des modifications substantielles au sens de l'article 36-5° du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

D'abord, les démarches entreprises par la collectivité avec son maître d'œuvre pour engager la réattribution du contrat d'exploitation du service d'eau, n'auront pas abouti à l'échéance du contrat.

Au regard de la nécessaire continuité du service, il apparaît donc de l'intérêt général de prolonger le contrat actuel d'une durée de dix huit (18) mois, soit le temps nécessaire à l'aboutissement de la procédure de délégation de service public en vue de la réattribution du contrat d'affermage.

Par ailleurs, pendant la période de prolongation, la rémunération de la SAUR va diminuer en raison de l'annulation d'une opération de renouvellement, et ce, en tenant compte des quelques charges supplémentaires qui devront être supportées par le délégataire à la suite des modifications législatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prolonger par avenant n° 1, le contrat de délégation de service public de l'Eau Potable pour une durée de 18 mois,
- Autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation.

Délibération n°2017-031 – Virements de crédits budget eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

- art 203 Frais d'études..... + 2 100 €
- art 213 Constructions..... - 2 100 €

VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

PRÉSENTS: Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Emmanuelle LE GALL – Isabelle CALLIGARO – Odile JOUET - Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Loïc FONTAINE – Patrick BOULET

Absents Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET – Christophe ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Loïc FONTAINE

Délibération n°2017-032 – AGGLOPOLYS – Rapport d'activités 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport 2016 pour la Communauté d'Agglomération de Blois, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération de Blois, AGGLOPOLYS.

Délibération n°2017-033 – AGGLOPOLYS – Modification des statuts –Prise de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (dite GEMAPI)

Vu la délibération n° 2017-162 du conseil communautaire du 6 juillet 2017 relative à la prise de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (dite GEMAPI) ».

La loi « NOTRE » consacre notamment un important volet à l'intercommunalité qui se traduit d'une part, par l'évolution des périmètres intercommunaux et d'autre part, par le transfert de nouvelles compétences aux communautés d'agglomération confortant ainsi le degré d'intégration de ces entités.

En ce qui concerne le transfert de nouvelles compétences aux communautés d'agglomération, l'article 66 de la loi précitée modifie l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences exercées de plein droit par la communauté d'agglomération en lieu et place des communes membres.

Plus précisément, la loi rend désormais obligatoire le transfert de certaines compétences aux communautés d'agglomération selon un échéancier prédéterminé :

- Au 1^{er} janvier 2017, Agglopolys s'est vue transférer dans le champ de ses compétences obligatoires : la promotion du tourisme, la collecte et le traitement des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage,
- Au 1^{er} janvier 2018, il est prévu le transfert obligatoire de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Le transfert de cette compétence était initialement prévu au 1^{er} janvier

2016 par la loi précitée du 27 janvier 2014 (dite loi MAPTAM). Il a été repoussé afin de donner aux collectivités et aux groupements concernés un temps supplémentaire pour anticiper cette prise de compétence. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI sera une compétence obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont l'exercice n'est pas conditionné par l'intérêt communautaire.

- Au 1^{er} janvier 2020, il est envisagé le transfert obligatoire pour les communautés d'agglomération des compétences eau et assainissement.

Par conséquent, il convient désormais de modifier l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois - Agglopolys pour y ajouter, à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence obligatoire : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement. »

Pour plus de lisibilité, la compétence GEMAPI comprend schématiquement deux volets que sont :

- d'une part, le volet GEMA correspondant à la gestion des milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides qui se traduit notamment par des opérations de gestion, d'entretien, d'aménagement, ou de restauration de cours d'eau et des zones humides entre autres.

- et d'autre part, le volet PI correspondant à la prévention des inondations qui concerne essentiellement la défense contre les inondations par les ouvrages de protection de la population et des biens (digues et bassins de rétention).

La compétence GEMAPI se caractérise par la mise en œuvre de l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant à :

1. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5. La défense contre les inondations et contre la mer ;
8. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

D'autre part, dans l'hypothèse où tout ou partie de cette compétence a déjà été transférée à des syndicats de communes ou à des syndicats mixtes par les communes membres, l'attribution de la compétence GEMAPI et son transfert à Agglopolys emportera :

- soit le retrait de ces compétences aux syndicats ;
- soit la substitution d'Agglopolys au sein du syndicat ;
- soit la dissolution du syndicat.

S'agissant du financement de cette compétence GEMAPI, conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI), les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, instituer et percevoir une taxe. La délibération du conseil communautaire d'institution ainsi que la délibération annuelle de fixation du produit doit être prise avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante. Cette taxe, plafonnée et affectée, ne pourra toutefois être perçue que si la compétence GEMAPI est intégrée dans les statuts d'Agglopolys, par arrêté préfectoral. L'EPCI-FP peut lever la taxe, même s'il décide de confier tout ou partie de la gestion de sa compétence à un syndicat.

C'est ainsi que le 6 juillet dernier, le conseil communautaire d'Agglopolys a décidé, par délibération n° 2017-162, d'approuver le transfert de compétence tel que décrit précédemment et de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le transfert de compétence tel que décrit précédemment et développé dans le projet de nouveaux statuts joint à la présente délibération,**
- **d'approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération ci-annexés dans leur rédaction adoptée par délibération n°2017-162 du 6 juillet 2017,**
- **de dire que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, afin qu'il arrête, au terme de cette consultation, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.**

Délibération n°2017-034 – AGGLOPOLYS – Modification des statuts – Compétences facultatives, prise de la compétence « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, acquisition d'immeubles et constitutions de réserves foncières, au besoin par voie d'expropriation, nécessaires à l'exercice des compétences communautaires.

Vu la délibération n°2017-163 du conseil communautaire du 6 juillet 2017 relative à la prise de la compétence facultative «définition, création, et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; acquisition d'immeubles et constitutions de réserves foncières, au besoin par voie d'expropriation, nécessaires à l'exercice des compétences communautaires».

S'agissant des EPCI, à l'exception des communautés urbaines pour lesquelles cette compétence est prévue par la loi, il paraît nécessaire que cette compétence soit inscrite dans leurs statuts.

Par conséquent, afin de sécuriser juridiquement les opérations ou les actions d'urbanismes réalisées par Agglopolys dans ses domaines de compétences et nécessitant la constitution de réserves foncières, il convient de doter la communauté d'agglomération de Blois d'une nouvelle compétence facultative en matière d'aménagement et de politique foncière.

C'est ainsi que le 6 juillet dernier, le conseil communautaire d'Agglopolys a décidé, par délibération n°2017-163, d'approuver le transfert de compétence tel que décrit précédemment et de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le transfert de compétence tel que décrit précédemment et développé dans le projet de nouveaux statuts joint à la présente délibération,
- d'approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération ci-annexés dans leur rédaction adoptée par délibération n° 2017-163 du 6 juillet 2017,
- que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, afin qu'il arrête, au terme de cette consultation, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.

Delibération n°2017-035 – Convention tripartite de gestion des ouvrages d'art situés sur le réseau autoroutier entre les communes de Saint-Denis-sur-Loire et Villebarou et Cofiroute

Le Maire informe le conseil municipal que la loi du 07 juillet 2014 oblige les sociétés concessionnaires d'autoroute et les gestionnaires des voies rétablies par des ouvrages d'art lors de la construction de l'autoroute, à établir ensemble des conventions précisant les modalités de gestion des ouvrages d'art concernés.

Pour la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, il s'agit de la voie nommée « le bas des Ailleberts », voie communale n°50, rétablie par l'ouvrage d'art référencé A10PS101/1.

Le principe de la convention est que Cofiroute conserve la gestion de la structure de l'ouvrage d'art et que la commune s'occupe de la gestion de la voie rétablie et de ses accessoires comme détaillé dans la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.

Delibération n°2017-036 – Tarifs 2018 de l'eau potable

Le Maire rappelle au conseil municipal le mode de tarification du prix du m³ d'eau potable et de l'abonnement. Plusieurs solutions sont envisagées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer à :

- 0,61 € HT le prix du m³ d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018
- 7,30 € HT l'abonnement annuel à compter du 1^{er} janvier 2018.

Delibération n°2017-037 – Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel

Le Maire expose que le Centre de Gestion de Loir-et-Cher a communiqué à la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2017.

Après consultation de plusieurs assureurs afin d'obtenir des propositions pour l'assurance statutaire, le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion pour les années 2018-2021 :

Compagnie d'assurance retenue : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion du Loir-et-Cher

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 6 mois.

Catégories de personnel assuré, taux de cotisation retenu et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL4,94 %

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droits publics0,99 %

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Il précise que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion de Loir-et-Cher dont le montant s'élève à un pourcentage de la globalité de la masse salariale assurée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité,

- décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour les années 2018-2021 aux conditions décrites précédemment,
- autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- donne délégation au Maire pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

Délibération n°2017-038 – Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes

Le Maire fait part au conseil municipal du souhait du Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire d'acheter une remorque pour un coût estimé de 3 600 € TTC (devis fourni).

Le Comité des Fêtes demande si la commune peut participer financièrement à cet achat.

Le Maire propose que la commune participe à hauteur de 500 €.

Cette somme leur sera versée sous forme d'une subvention exceptionnelle inscrite à l'article 6574.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire d'un montant de 500 € qui sera inscrite à l'article 6574 du budget 2017.

Délibération n°2017-039 – Renouvellement du prestataire informatique pour les logiciels de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat du prestataire informatique pour le secrétariat de Mairie arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Il propose de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec l'entreprise SEGILOG, notre prestataire depuis 2012.

Le contrat, d'une durée de trois ans, comprend :

- la mise à disposition de tous les logiciels existants, ainsi que de tous les nouveaux logiciels qui seront conçus par SEGILOG en cours d'application du présent contrat.
- le développement de nouveaux logiciels,
- la formation sur site illimitée,
- la maintenance des logiciels,
- l'assistance des logiciels,
- l'adaptation et la modification des logiciels.

La cession du droit d'utilisation s'élève à 2 250 € HT par an, et la maintenance – formation à 250 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette offre et autorise le Maire à signer le contrat s'y rapportant.

Délibération n°2017-040 – Travaux en régie

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été faits en régie par les agents techniques. Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la Commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures. Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la Commune. Ces travaux sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité : dépenses qui justifient l'éligibilité au F.C.T.V.A.

Il convient de chiffrer les chantiers réalisés durant l'année 2017 par les services techniques concernant :

- l'implantation du mobilier urbain.....	3 092,82 €
- la fabrication de portillons pour l'école.....	1 408,18 €
- la réfection des meubles de classes.....	425,37 €

Pour un total de..... 4 926,37 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces travaux en régie et autorise le Maire à prendre toutes les mesures y afférent.

Délibération n°2017-041 – Travaux en régie – Virements de crédits

Suite à la délibération n°2017-040 concernant les travaux en régie, des ouvertures de crédits sont nécessaires aux chapitres 040 et 042 des sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des ouvertures de crédits suivantes :

- Recettes de fonctionnement – chapitre 042

Article 722 – immobilisations corporelles.....+ 4 926,37 €

- Dépenses d'investissement – chapitre 040

Article 2128 – autres agencements et aménagements de terrains.....+ 3 092,82 €

Article 21312 – Bâtiments scolaires.....+ 1 833,55 €

Par l'intermédiaire du 021 et du 023

Délibération n°2017-042 – Virements de crédits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- Art 6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....+ 356,00 €

- Art 022 dépenses imprévues.....- 356,00 €

Dossiers d'urbanisme :

- 6 DP

- 7 PC

Tour des commissions :

• **Commission voirie** : Rapporteur Jean-Pierre MOREAU

- Aménagement du carrefour de Villefolet : proposition pour la rue de la Plaine :

- un stop à l'intersection du chemin de l'Organdière,
- installation de coussins berlinois.

Il est précisé que cet aménagement suspend, pour l'instant au moins, la mise en sens unique de la rue de la Plaine évoquée précédemment.

- La signalétique des entreprises sera complétée.

• **Commission scolaire** : Rapporteur Martine CIRET

- une aide avant et après la sieste des petits a été mise en place jusqu'à Noël (1/2h par jour) ainsi qu'une aide au passage du car le matin (environ 20 minutes).

• **Commission bâtiments communaux** : Rapporteur Dominique RICHOMME

- Un document retraçant tous les travaux faits cette année, a été remis à chaque conseiller. En effet, les années 2016 et 2017 étant celles des « grands chantiers » (école, ateliers, château d'eau...), il convenait de faire un point précis de l'avancée de ceux-ci, bâtiment par bâtiment.

• **Commission Urbanisme – PLUiHD** : Rapporteur Patrick MENON

- Une réunion à AGGLOPOLYS a eu lieu avec les agriculteurs de toutes les communes concernées.

- L'exécutif communal a rendez-vous au siège de l'Agglomération le 27 octobre pour débiter le travail sur la cartographie du compte foncier dans le cadre de l'élaboration du PLUiHD.

- Un point d'avancée du dossier PLUiHD sera fait dans les prochains mois à l'ensemble du conseil municipal.

• **Commission vie associative** : Rapporteur Patrick MENON

- Apollos demande si la commune peut offrir le vin pour l'apéritif du Téléthon : Accord du conseil municipal.

- SWEET FM (anciennement PLUS FM) a rompu les conventions qui permettaient aux communes et leurs associations de bénéficier d'un passage radio 3 fois par jour pendant une semaine avant les manifestations. Le conseil espère qu'une solution de remplacement sera prochainement mise en œuvre.

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Isabelle CALLIGARO – Odile JOUET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Loïc FONTAINE – Patrick BOULET – Christophe ROCHEREAU

Absents : Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET – Emmanuelle LE GALL ayant donné pouvoir à Martine CIRET

Délibération n°2017-044 – Tarifs location de la Maison des Associations

Il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la Maison des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **par 13 voix pour et 1 contre**, des tarifs suivants à compter du **1^{er} janvier 2018** :

Du 1^{er} octobre au 30 avril (Période avec chauffage)	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Une demi-journée	80 €	115 €
Une journée	150 €	255 €
Deux jours	255 €	400 €

Du 1^{er} mai au 30 septembre (Période sans chauffage)	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Une demi-journée	65 €	100 €
Une journée	125 €	230 €
Deux jours	205 €	350 €

D'autre part, le montant du chèque de caution demandé à la réservation est maintenu à 500 € par location.

Délibération n°2017-045 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Le Maire rappelle qu'avant le vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, soit :

- Chapitre 20 en 2017 : 6 820 € * 25% 1 705 €
- Chapitre 21 en 2017 : 457 362 € * 25% 114 340 €
- Chapitre 23 en 2017 : 600 000 € * 25% 150 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2018.

Délibération n°2017-046 – Virements de crédits – Budget commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- Art 2313 Constructions + 29 000 €
- Art 2128 Autres agencements et aménagements de terrains - 29 000 €

Délibération n°2017-047 – Virements de crédits – Budget « Eau »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- Art 6811 Dotations aux amortissements + 7 221,28 €
 - Art 2813 Amortissement des constructions + 7 221,28 €
- par l'intermédiaire du 021 et du 023.

Délibération n°2017-048 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de Loir-et-Cher, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Président du Centre de Gestion,

Le Maire propose à l'assemblée, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique, de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO PROMUS/PROMOUVABLES
ASEM principal 2 ^{ème} classe	ASEM principal 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2017-049 – Création de poste d'emploi

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ASEM principal de 1^{ère} classe et deux emplois d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe, en raison des avancements de grade à l'ancienneté dont peuvent bénéficier trois agents communaux.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'ASEM principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 28,75 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018.

Délibération n°2017-050 - Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;
 Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît ;
 Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris ;
 Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe ;
 Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales ;
 Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés ;
 Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaire afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Délibération n°2017-051 – Demande de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux 2018 (DETR) – Bâtiment à vocation culturelle et sportive

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux en cours du local rue des Boulonniers, pour y installer les futurs ateliers municipaux, libérant ainsi le local actuel rue Charlotte Guilbert.
 Conformément au plan pluriannuel d'investissement adopté en 2015, il propose au conseil municipal d'aménager ce dernier en bâtiment pour les associations de la commune, mettant ainsi à leur disposition un véritable lieu dédié à leurs activités sportives et culturelles, réunions et stockage.
 Cette réhabilitation est estimée à 169 800 € TTC.
 Le plan de financement se présenterait comme suit :

DÉPENSES				
	Travaux	141 500 € HT	T.V.A. 28 300 €	169 800 € TTC
RECETTES				
	D.E.T.R. (État)		30%	42 450 €
	D.S.R (Département)		20%	28 300 €
	F.C.T.V.A.		16,404%	27 854 €
	Autofinancement			71 196 €

Les travaux débuteraient au printemps 2018 pour une durée d'un semestre environ, l'idéal étant de mettre à disposition des associations communales, ces locaux au 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
 - de réaliser ce projet en 2018,

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de la cohésion sociale pour l'aménagement d'un local en bâtiment à vocation culturelle et sportive pour les associations communales,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2017-052 – Demande de la Dotation de Solidarité Rurale 2018 (DSR) – Bâtiment à vocation culturelle et sportive

DÉPENSES				
	Travaux	141 500 € HT	T.V.A. 28 300 €	169 800 € TTC
RECETTES				
	D.E.T.R. (État)		30%	42 450 €
	D.S.R (Département)		20%	28 300 €
	F.C.T.V.A.		16,404%	27 854 €
	Autofinancement			71 196 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser ce projet en 2018,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible au titre de la DSR 2018 pour l'aménagement d'un local en bâtiment à vocation culturelle et sportive pour les associations communales,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2017-053 – Virements de crédits – Budget commune DM4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

- Art 739223 Reversement sur FNGIR..... + 233 €
- Art 022 Dépenses imprévues..... - 233 €

Dossiers d'urbanisme :

- 6 DP
- 7 PC

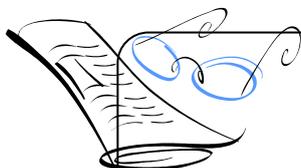
Tour des commissions :

- **Commission voirie** : Rapporteur Jean-Pierre MOREAU
 - Aménagement du carrefour de Villefolet : les panneaux de signalisation et le coussin berlinois (ralentisseur) vont être mis en place rapidement.
 - Une plate-forme béton sera faite avant la fin de l'année sous les conteneurs situés parking de l'école. Un aménagement paysager sera ensuite réalisé par les employés communaux.
 - Travaux chemin des Cartes : les travaux d'électricité devraient reprendre prochainement. L'installation de points lumineux peut être subventionnée par le SIDELC sous certaines conditions à étudier.
 - Fleurissement : les fleurs d'hiver ont été plantées.
 - Comice Agricole : organisé par AGGLOPLOYS, il aura lieu à Candé-sur-Beuvron les 16 et 17 juin 2018. Il est demandé aux communes la possibilité de prêter du matériel et/ou de mettre à disposition du personnel pour l'installation.
- **Commission bâtiments communaux** : Rapporteur Dominique RICHOMME
 - École : les problèmes de réglage de chauffage ont été solutionnés.
 - Château d'eau : la réception des travaux prévue fin octobre a été refusée suite aux problèmes de fuite sous la cuve du réservoir. Les travaux de reprise sont en cours.
 - Ateliers communaux : les cloisons sont faites et la pose du carrelage est en cours. La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année.
 - Escalier de l'Église : les travaux ont débuté récemment.
 - Restaurant scolaire : le nouveau chauffage donne toute satisfaction.
 - Salle des associations : le chauffage au sol fonctionne.
 - Futurs locaux des associations : un plan est proposé pour base de travail.

- **Commission vie associative** : Rapporteur Patrick MENON
 - Le club du Bel Age souhaite un local pour entreposer les tables qui servent aux concours de belote de leur Club et des AFN : proposition leur est faite de les entreposer dans l'ancien local « pompiers », utilisé auparavant par le maraîcher.
- **Commission affaires sociales et scolaires** : Rapporteur Martine CIRET
 - Il sera offert cette année 42 colis et 38 repas aux aînés de la Commune.
 - L'apéritif offert par les élus au personnel communal aura lieu le 13 décembre à 18h30. Les conjoints sont invités.
 - Repas de Noël avec les enfants le 21 décembre : invitations aux représentants des parents d'élèves, bureau de l'APE et la commission scolaire.
 - Le concert de la chorale des écoles du RPI de La Vallée Saint-Jean aura lieu à Fossé le 12 juin 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

- L'ancienne salle de classe primaire sert de bibliothèque et une partie sera utilisée par le secrétariat pour local de rangement. Une porte de communication depuis le secrétariat sera rouverte.
- En vue de l'élaboration du budget 2018, le Maire demande à chaque adjoint de réunir ses commissions pour évaluer les besoins en matière de fonctionnement et d'investissement et de formuler des propositions.
- École de musique intercommunale : Suite à la démission du président des Amis de la Musique, une nouvelle équipe devra se mettre en place. Des dionysiens devraient y jouer un rôle important.
- Projet de chambres d'hôtes à la Malouinière : le futur propriétaire vient présenter son projet en Mairie le 25 novembre.
- Eau potable : l'ouverture des plis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage a eu lieu : C'est le bureau d'études tourangeau GÉTUDES qui a été retenu par les communes de Saint-Denis-sur-Loire et La Chaussée Saint-Victor (audit commun de nos DSP qui s'achèveront au 31/12/2018 et préparation du cahier des charges pour l'appel d'offres de la prochaine DSP).
- La fibre optique est arrivée dans le Bourg de Saint-Denis-sur-Loire. Les premiers foyers peuvent aujourd'hui bénéficier du très haut débit.



**Vous lisez difficilement les pages de ce bulletin ?
N'hésitez pas à nous le dire.
Nous pouvons vous en proposer une édition en plus gros caractères.
Merci de bien vouloir en faire la demande auprès du secrétariat de**

Information :

Vous ne trouverez pas dans ce Bulletin Municipal d'informations détaillées sur les finances de la commune.

Un point précis sur l'exercice 2017 et le budget primitif 2018 (voté probablement en mars 2018) sera fait dans un prochain Trait-d'Union.

Sachez néanmoins que les finances sont saines.



Ce bulletin municipal sera prochainement disponible sur le site Internet de la commune *saintdenissurloire.fr* en version pdf téléchargeable.

N'hésitez pas à diffuser largement le lien vers ce Trait-d'Union pour mieux faire connaître notre commune.





LE RECENSEMENT

- ➔ **Qui ?** Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- ➔ **Où ?** À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
- ➔ **Pourquoi ?** Pour vous enregistrer et déclencher votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales. L'attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement doit s'effectuer au secrétariat de mairie de Saint-Denis-sur-Loire dans le 3 mois suivant la date anniversaire des 16 ans.

L'attestation qui vous sera délivrée doit être conservée précieusement jusqu'à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). **Il n'en sera pas délivré de duplicata.**

📄 Scannez-la le plus rapidement possible et donnez toujours des copies.



DSR : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUTIENT LES PROJETS DE NOTRE COMMUNE.

C'est pour lutter contre la fracture territoriale que le Conseil départemental a créé, il y a sept ans, la Dotation de solidarité rurale (DSR). Il s'agit d'un soutien financier attribué par le Département aux communes de moins de 2 000 habitants pour les aider à réaliser leurs projets.

En 2017, notre commune a bénéficié de ce dispositif, nous permettant ainsi d'investir et de réaliser des travaux utiles à tous.

La DSR a déjà accompagné 1 600 projets dans les petites communes de Loir-et-Cher et généré 104 M€ de travaux. Ceux-ci permettent de créer les aménagements et services indispensables à la population, tout en remplissant les carnets de commande des entreprises locales (aménagement des centre-bourgs, sécurisation des accès devant les écoles, création de parcs ou d'aires de jeux pour les enfants, mise aux normes d'accès pour les personnes handicapées...)

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, a annoncé que la DSR serait maintenue pendant toute la durée de son mandat. Une bonne nouvelle qui offre des perspectives durables d'investissement à notre commune comme aux 260 communes rurales de Loir-et-Cher.

**LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
AUX CÔTÉS DE
NOTRE COMMUNE
POUR BÂTIR L'AVENIR**



En 2017, le Conseil Départemental a accordé une subvention de 28 000 € au titre de la DSR pour la construction des nouveaux ateliers communaux.

Pour 2018, la DSR a été sollicitée pour la réhabilitation des anciens ateliers en locaux pour les associations.

Tous les ans, depuis que la DSR existe, la commune de Saint-Denis-sur-Loire sollicite et obtient une subvention qui contribue au financement de ses investissements.

Fonctionnement du Conseil Municipal

Benoît SIMONNIN, Maire

- Préside de droit toutes les commissions communales
- Anime directement les commissions suivantes :
 - o **BMA (Bureau des maire-adjoints) - Exécutif municipal**
 - o **Finances**
 - o **Communication**
 - o **Cimetière**
 - o **Appel d'offres et délégations de services publics**
 - o **CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**
 - o **Révision des listes électorales**

Les conseillers municipaux :

- Isabelle CALLIGARO
- Odile JOUET
- Emmanuelle LE GALL
- Christine MAUVISSEAU
- Patrick BOULET
- Loïc FONTAINE
- Christophe ROCHEREAU
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Philippe VIGIE DU CAYLA

Patrick MENON, Premier adjoint,

en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la vie associative

- Anime les commissions :
 - o **Urbanisme et aménagement du territoire**
 - o **Vie associative**

Martine CIRET, Deuxième adjointe,

en charge des affaires sociales et des affaires scolaires

- Anime les commissions :
 - o **Aide à la personne et affaires sociales**
 - o **Affaires scolaires**

Jean-Pierre MOREAU, Troisième adjoint,

en charge de la voirie, du développement durable et des affaires agricoles

- Anime les commissions :
 - o **Voirie**
 - o **Développement durable et affaires agricoles**

Dominique RICHOMME, Quatrième adjoint,

en charge des bâtiments communaux, du tourisme et du patrimoine

- Anime les commissions :
 - o **Bâtiments communaux**
 - o **Tourisme et Patrimoine**

Le Bureau des Maires-Adjoints se réunit une fois par semaine, les autres commissions plus ou moins régulièrement en fonction des sujets à traiter.

La **liste des commissions** avec leur composition et leurs missions est disponible sur le site Internet de la Commune :

<https://www.saintdenissurloire.fr/les-commissions.php> (Menu Conseil Municipal, Commissions municipales)

Le Maire, les Adjoints et certains conseillers municipaux représentent Saint-Denis-sur-Loire dans les différentes commissions d'Agglopolys et dans d'autres structures institutionnelles ou associations.

La **liste de toutes ces représentations** est disponible sur le site Internet :

<https://www.saintdenissurloire.fr/representation-diverses.php>

(Menu Conseil Municipal, Agglopolys et représentations diverses)

INFORMATIONS DIVERSES ET PRATIQUES

SAINT DENIS
SUR LOIRE



PATRIMOINE DANS
VOTRE COMMUNE
N°21

LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €



HORAIRES DES MESSES – SECTEUR FOSSÉ – VILLERBON

Une seule messe par week-end, célébrée chaque dimanche à 10h30 à VILLEBAROU.

Tous les deux ans, chacune des 11 autres communes du secteur accueille une messe **un dimanche à 10h30. Il n'y aura pas de messe à Saint-Denis-sur-Loire en 2018.**

En 2018, ces messes auront lieu les :

- 14 janvier à Saint-Sulpice de Pommeray,
- 6 mai à Saint-Bohaire,
- 20 mai (Pentecôte) à Marolles,
- 24 juin à Villerbon,
- 16 septembre à Saint-Lubin en Vergonnois.



Agglopolys
Communauté
d'Agglomération
de Blois

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF... Vos ados veulent aller à l'Agl'eau, à Cap'Ciné... N'hésitez pas à utiliser le service **RESAGO**, transport à la demande d'Agglopolys.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de 16 points d'arrêt différents. Ensuite, terminer votre déplacement en utilisant navette Centre-ville.



jours de la semaine
votre domicile vers
vous pouvez
gratuitement la

Vous pouvez ainsi vous déplacer pour **1,20 €** par trajet.

Jeunes et moins jeunes, vous pouvez tous utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le www.azalys-blois.fr.

Plaquette d'information disponible en Mairie. N'hésitez plus !

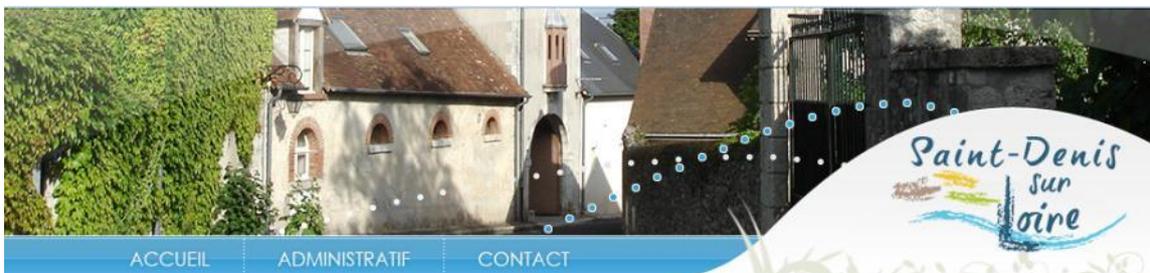
Davantage d'informations en pages 65 & 66

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION

Responsable : Benoit SIMONNIN

Retrouvez l'actualité de la commune sur <http://www.saintdenissurloire.fr>



Notre **site Internet** est toujours un outil complémentaire au Trait-d'Union, le bulletin d'informations municipales que vous recevez régulièrement.

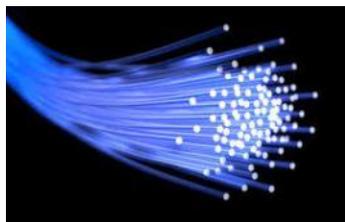
Notre site Internet, outre les informations pratiques et les liens utiles pour votre vie de tous les jours, rend accessibles l'ensemble des comptes rendus des réunions de conseil municipal et tous les Trait-d'Union depuis 2008.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations constructives et à nous proposer des actualités pouvant intéresser l'ensemble des dionysiens et, bien sûr, les nombreux internautes non dionysiens.

Nous vous rappelons également que des vitrines d'informations officielles émanant de la Municipalité sont disponibles dans les hameaux des Mées, Macé, Villeneuve et Villefolet, en complément de celles devant la Mairie, rue de la Loire.



Comme toujours, nous restons à votre écoute car nous souhaitons que l'information et la communication se fassent dans l'échange.



La fibre optique est arrivée à Saint-Denis-sur-Loire

C'est une grande nouvelle que nous avons apprise à la fin de l'année lorsque les premiers foyers dionysiens ont été raccordés à la fibre optique, donc au très haut débit internet.

Certes, depuis les investissements réalisés il y a quelques années par Orange, l'urgence n'était plus la même. Toutefois, c'est bien une révolution numérique que notre petite commune a vécu.

Bien sûr, pour l'instant, seuls les habitants du Bourg, desservis par des lignes téléphoniques enfouies, sont éligibles. Ceux de Macé et de Villeneuve devront patienter quelques mois encore, le temps qu'Orange surmonte les quelques difficultés techniques dues aux lignes aériennes. Patience !

Patience dont devront faire preuve également les habitants des Mées, le temps que la commune de Ménars à laquelle ils sont raccordés soit, à son tour, desservie. Si tout va bien, 2020 devrait être l'échéance maximum.

Notre Commune est entrée dans le 21^{ème} siècle, ère du numérique.

AFFAIRES SOCIALES & AIDE À LA PERSONNE

Responsable : Martine CIRET

LE NOËL DE NOS AINÉS

Comme chaque année, la municipalité a proposé aux personnes de 75 ans et plus, de choisir entre un colis composé de produits locaux ou un repas servi à la maison des associations.

Cette année le colis était composé d'une terrine de brochet au beurre blanc et une terrine de truite meunière (La Bourriche aux Appétits à Vineuil), d'une boîte de tête de veau (la Bastrie à Cangey), d'un pot de miel (Michel Gonny), un sachet de gâteaux (M. SIRE aux Grouets), un sachet de chocolats (Boulangerie de Ménars) et une bouteille de Vouvray rosé pétillant (domaine Cocteau de Cangey).

Le 11 décembre, comme l'an dernier, Franck RONDEAU, traiteur à Cour-Cheverny, nous a préparé et servi un repas apprécié de tous. Une quarantaine de personnes y ont participé ainsi que quelques conseillers municipaux. Nos deux conseillers départementaux, Marie-Hélène MILLET et Stéphane BAUDU nous ont rejoints au moment du dessert.

Au milieu du repas, les enfants de primaire, accompagnés de Dolorès, leur enseignante, sont venus chanter et ont été chaleureusement applaudis par les personnes présentes.

Comme chaque année, la journée s'est terminée dans la bonne humeur au milieu de jeux de société.

Menu

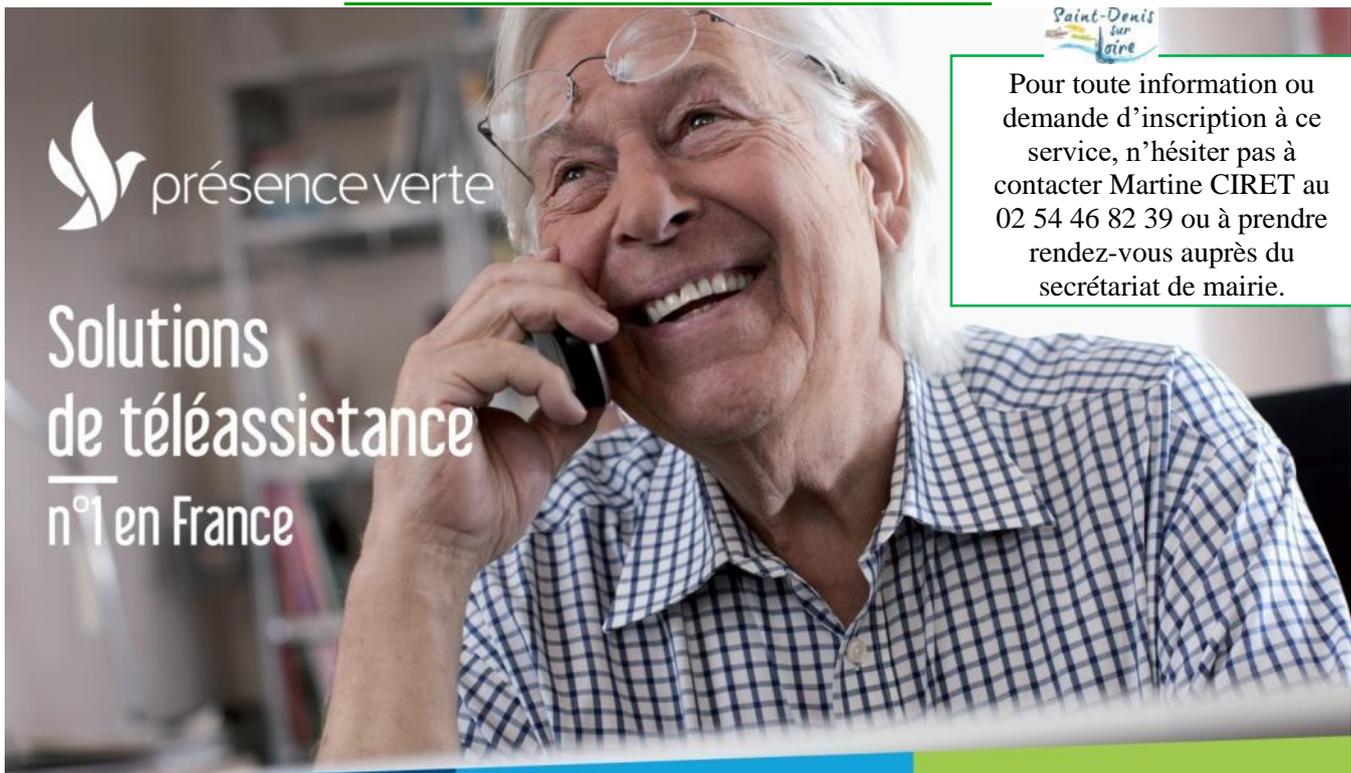
Apéritif Marquissette et ses feuilletés
Assiette duo (magret fumé maison sur toast de compotée d'oignons et foie gras)
Suprême de pintade aux pleurotes
Mille-feuilles de pommes de terre et demi Tatin de légumes
Plateau de fromages et sa salade
Chou vanille, macaron fraise, cannelé de Bordeaux, moelleux chocolat tiède et verrine de crème anglaise
Fines bulles
Vins : Rosé et rouge en carafe
Café

Les enfants de primaire sont revenus chanter pour le club du bel âge en début d'après-midi le jeudi suivant.



Les membres de la commission Aide à la Personne vous souhaitent une très bonne année.

DISPOSITIF PRÉSENCE VERTE



Solutions
de téléassistance
n°1 en France



Pour toute information ou demande d'inscription à ce service, n'hésitez pas à contacter Martine CIRET au 02 54 46 82 39 ou à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.



Activ'zen
pour être autonome
mais jamais seul

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.



Activ'dialog
pour être en sécurité,
la convivialité en plus !

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !



Activ'mobil
pour profiter de sa liberté
en toute sécurité

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.

Complétez nos offres avec des options sur-mesure

Option Convivialité

Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.



Option Sérénité

Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.

Option Sécurité

Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.

Option Confort +

Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile.
Disponible sur Activ'dialog uniquement

Balisage lumineux

Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.



Coffre à clé sécurisé

Vos clés accessibles et en toute sécurité.

330 communes sont partenaires de Présence Verte Touraine, renseignez-vous auprès de votre mairie !

Présence Verte Touraine
Blois 02 54 44 87 26
Tours 02 47 31 61 96
www.presencevertetouraine.fr



Notre commune est partenaire de Présence Verte Touraine. Cela permet aux dionysiens de bénéficier d'une réduction sur le forfait d'installation, soit 25 € au lieu de 45 €. D'autre part, il est possible de bénéficier d'une aide auprès des caisses de retraite, du Conseil Départemental, ainsi que d'une réduction d'impôts ou un crédit d'impôts.



Le CIAS du Blaisois

De multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire



Vous avez plus de 55 ans, vous êtes valide et autonome ?

Vous souhaitez vous sentir moins seul, avoir un cadre de vie sécurisé, changer de logement, vous faire aider ponctuellement ou profiter d'activités à plusieurs...

Les résidences autonomie correspondent à vos besoins !

Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, les résidences autonomie du CIAS du Blaisois proposent des logements autonomes, assortis de services facultatifs facilitant le quotidien, à des tarifs avantageux : à partir de 530 € / mois.

Pour qui ?

Pour toute personne ou couple de plus de 55 ans, à la retraite ou en préretraite, valide et autonome. Pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude, insécurité ou difficultés d'accessibilité.

Les appartements

Les résidents disposent de leur propre appartement, du T1 au T3, tous équipés d'un cabinet de toilette et d'une kitchenette. Ils aménagent et meublent leur appartement comme ils le souhaitent et disposent de leur propre boîte aux lettres.

Les restaurants des résidences

Ces espaces de restauration sont ouverts aux résidents, à leur famille et aux retraités non-résidents. Des repas de fête sont également organisés régulièrement.

COMME À LEUR DOMICILE... Les résidents sont libres de recevoir et de sortir comme ils le souhaitent.

Les avantages des résidences autonomie

La sécurité

Une présence en journée et en soirée est assurée par le personnel 7 jours sur 7. D'autre part, tous les résidents disposent d'un médaillon d'alarme.

La liberté

Dans une résidence autonomie, les personnes vivent chez elles. Elles sont libres de recevoir des visites, de faire appel aux intervenants de leur choix (médecin, coiffeur...) et de poursuivre leurs activités extérieures. La liberté est totale.

La convivialité

- Activités encadrées par des professionnels : séances de gymnastique, ateliers récréatifs, jeux, marche, chorale...
- Goûters de fête et animations calendaires : galette des rois...
- Événements grand public : semaines à thème, repas festifs...

Le tarif

À partir de 532 € par mois (pour un T1) à 1059 € (pour un T3), les résidences autonomie offrent une alternative économique à l'habitat privé. Une aide au logement CAF est possible, à hauteur de 350 € par mois maximum.

Les services

Des services à la carte, dont l'usage est facultatif, sont proposés : heure mensuelle de ménage, service technique de dépannage, office religieux, animations, repas de fête...

Le séjour temporaire

Vous pouvez profiter d'un appartement en résidence pour une période courte, pouvant aller d'une nuit à trois mois maximum par an. Le séjour temporaire est la solution idéale pour :

- **Découvrir** les résidences autonomie avant d'y louer un appartement
- **Être entouré** en cas d'absence temporaire des aidants (famille en vacances par exemple)
- **Rencontrer** de nouvelles personnes (sentiment de solitude, perte du conjoint, déprime hivernale...)
- **Être accompagné** lors d'une sortie d'hospitalisation



Contacts

Résidence Lumière : rue Lumière, à Blois | 02 54 43 35 55 | www.ciasdublaisois.fr

Résidence Mosnier : rue Mosnier, à Blois | 02 54 78 10 99 | www.ciasdublaisois.fr

Le CIAS du Blaisois propose également un bouquet de services à l'attention de seniors (aide à domicile, repas à domicile, soins infirmiers à domicile, accueil de jour Alzheimer), un panel d'activités pour tous les âges (du bas âge aux personnes âgées) et un service d'accompagnement social et d'insertion. Plus d'infos sur : www.ciasdublaisois.fr

CIAS du Blaisois

Centre Intercommunal d'Action sociale



**N'hésitez pas à venir rencontrer Martine CIRET,
Maire-adjointe en charge des affaires sociales et de l'aide à la personne,
membre du Conseil d'administration du CIAS.
Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.**

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : Martine CIRET

L'école Lorjou



🏡 C'est dans une école flambant neuve que nous avons accueilli 48 enfants à la dernière rentrée scolaire :



La nouvelle classe de maternelle

- 26 en maternelle (17 en petite section et 9 en grande section)
- 22 en primaire (9 en CE2 et 13 en CM1)



La nouvelle classe de primaire

🏡 Sophie MORH est la directrice et l'enseignante en maternelle et Dolorès GARREAU l'enseignante de la classe de primaire.



Les horaires de classe sont les suivants :

- Lundi et jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 15h30
- Mardi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00



Une garderie communale est mise en place de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h50 et de 12h00 à 13h00 le mercredi.



Cette année, nous poursuivons la semaine de 4 jours et demi avec les activités périscolaires sous la même forme que l'année précédente. Avec Ménars et Villerbon, les deux autres communes du RPI, nous avons des intervenants extérieurs en sport et en anglais. Les enfants des trois communes bénéficient gratuitement de ces prestations.

Une partie des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) est réservée à la réalisation de cadeaux pour la fête des mères et la fête des pères ainsi que des objets pour décorer l'école à l'occasion de Noël, carnaval, Pâques... sous la houlette de Céline FONTAINE et Catherine HOURY.

Nous adressons nos chaleureux remerciements à nos deux bénévoles, Marie-Madeleine RÉGNIER et Marie-Pierre VINCENDEAU qui contribuent à l'animation de l'aide aux devoirs.



Une enquête a été lancée en décembre auprès des parents d'élèves pour connaître leur souhait pour la prochaine année scolaire quant aux rythmes scolaires. Les premières tendances semblent afficher une large majorité pour un retour à la semaine des 4 jours dès septembre 2018. Le comité de pilotage (élus, personnels, enseignants et délégués de parents d'élèves des trois communes) se réunira prochainement pour proposer une décision qui devra être votée par le Conseil d'école et les trois conseils municipaux.



Le transport scolaire, financé et organisé par Agglopolys, est assuré entre les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon matin et soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi et matin et midi le mercredi. Claudie MORHANGE accompagne les enfants pendant le trajet pour les aider à monter, descendre, attacher et détacher la ceinture de sécurité et veiller à la discipline.

 Un repas réchauffé sur place est servi les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La préparation et la livraison en liaison froide sont assurées par la société API Restauration de la Chaussée Saint Victor. Enfants et parents sont satisfaits de la qualité des repas proposés.

 Le 21 décembre, tous les enfants, les enseignantes, les délégués de parents d'élèves, les membres de l'association des parents d'élèves et les membres de la commission scolaire étaient invités par la Municipalité à participer au traditionnel repas de Noël.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne année.

Le mot de la Directrice

 La rentrée s'est très bien passée dans des locaux neufs et spacieux pour le plus grand plaisir des enseignants !

 L'école accueille 48 élèves.

 La nature et le patrimoine local sont les axes de travail de cette année.

 Nous avons reçu, pour les deux classes, une intervenante dans le cadre de la semaine du goût. Elle nous a fait découvrir ce que l'on peut trouver à manger dans les bois (fruits et animaux).

 Les enfants de maternelles sont allés à Ménars voir un spectacle de Noël, *le Noël enchanté du yétou*, le vendredi 22 décembre après-midi.

 Nous recevrons prochainement Val-Éco pour parler du tri sélectif et les deux classes participeront au nettoyage des bords de Loire le 16 mars prochain.

Voici quelques dates à retenir :

- **Vendredi 20 avril** : Carnaval (les parents sont conviés au défilé et l'après-midi se termine par un goûter pris tous ensemble).
- **Mardi 12 juin** : Concert de la Chorale du RPI à Fossé.
- **Dimanche 24 Juin** : Fête de l'école à Saint-Denis-sur-Loire.

Toute l'équipe de l'école vous souhaite à tous une très bonne année.

Les primaires ont la parole

Par les élèves de CE2 et de CM1 de Dolorès GARREAU

Avant de commencer, les 22 élèves de CE2-CM1 et leur enseignante, Mme Garreau, souhaitent aux Dionysiens et Dionysiennes, une belle et heureuse année 2018.

C'est en 2017, qu'ils ont inauguré et fait leur rentrée dans la toute nouvelle classe qui est désormais rattachée aux bâtiments de l'école maternelle pour leur plus grand confort.

Ils ont participé dès le 22 septembre à l'exposition photos organisée à la Salle des Associations sur le thème de « La rue » et ont été invités à voter pour leur œuvre préférée.

M. Mazur, membre de l'association organisatrice de l'exposition était précédemment intervenu dans notre classe pour nous présenter son projet et initier les enfants à la lecture et au jugement d'une photographie.

Un projet d'exposition de clichés pris par les CE2-CM1 sur Saint-Denis et ses hameaux est en cours de réalisation.

La classe étudiera tout au long de l'année l'histoire du village, son fleuve et ses paysages. Un animateur de l'Observatoire Loire viendra le 30 janvier nous parler des risques de crues de La Loire et notre école participera également à la journée « Agissons pour une Loire propre » le 16 mars.

Une visite de l'église ainsi que celle du Château sont encore à prévoir et à organiser.

Traditionnellement, les élèves de CE2-CM1 sont allés, auprès des aînés, chanter leur répertoire de chansons apprises avec Émilie Roger, l'intervenante en Musique, auquel se sont ajoutés quelques chants de Noël en Anglais appris en classe.



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Responsable : Dominique RICHOMME

Après un début de mandat dédié aux audits et aux études, l'année 2017 a vu la concrétisation de nombreux travaux dans les bâtiments de notre Commune. Pour certains, ce sont les points faibles relevés par les audits énergétiques qui ont été solutionnés, pour d'autres c'est la restructuration, l'extension ou le changement d'activité qui en ont été la raison. L'inventaire à la Prévert qui suit énumère les bâtiments communaux du nord au sud et vous donnera plus de précisions.



Le château d'eau de Villeneuve

Les travaux sont terminés. La réception de ce chantier est prévue au premier semestre 2018.

Une membrane d'étanchéité a été posée dans la cuve, les canalisations intérieures à cette réserve ont été remplacées. Le garde-corps et les échelles en inox de la cuve sont neuves.

Extérieurement, un tuyau de descente a été posé en remplacement de l'ancien. Ce dernier passait dans le réservoir et présentait un risque de pollution. Des châssis neufs ont été mis en place.

Les zones d'enduits qui n'adhéraient pas au béton du fût ont été refaites et une peinture a été appliquée (bleue sur la cuve, blanc cassé sur le fût, gris clair sur le soubassement et l'encadrement de porte).

Deux logos "Saint-Denis-sur-Loire" décorent la cuve. La taille de ces deux logos n'étant pas suffisante, l'artiste fera une nouvelle proposition qu'elle pourrait réaliser au printemps prochain.

Le coût total des travaux de notre château d'eau est de 230 000 €. Les 2/3 de cet investissement ont été financés par La Chaussée Saint-Victor, conformément à la convention qui lie nos deux communes puisque l'eau pompée à Villeneuve part alimenter nos voisins dans les mêmes proportions. Merci à eux.

Les nouveaux ateliers communaux de la rue des Boulonniers.

Le chantier, commencé au début de l'été, s'est interrompu durant les congés.

Les travaux sont achevés et l'emménagement se fera en fonction de la disponibilité de nos employés communaux.

Dans le nouveau bâtiment, la partie atelier



Ces derniers réaliseront également les peintures du bureau, des vestiaires et la pose des clôtures extérieures.

Le merlon de terre qui empiétait sur le fond du terrain a été repoussé sur le terrain de la SNCF sous une forme plus esthétique. Ce travail permettra une mise en œuvre plus facile et plus efficace de la clôture.

Lorsque le déménagement sera terminé le bâtiment de la rue Camille Favier pourra être aménagé pour nos associations.

L'ancien bâtiment et son extension



Les écoles

Les travaux commencés en octobre 2016 se sont achevés début septembre 2017 pour la rentrée des classes. L'extension et la restructuration de ces locaux ont permis un regroupement des classes de maternelle et de primaire dans un même bâtiment.



L'accessibilité des lieux d'enseignement et des sanitaires aux personnes à mobilité réduite et la création d'une cour de récréation praticable par tous les temps pour les élèves de primaire ont été privilégiées. L'isolation de l'ensemble de plafonds existants a été remplacée pour une meilleure efficacité.



La journée portes ouvertes du 23 septembre a permis à de nombreux Dionysiens de venir visiter ce nouvel équipement. Les avis ont été unanimes sur les choix que nous avons faits et sur la qualité de la réalisation.

Malheureusement, la rupture d'un raccord sur une canalisation d'eau dans la chaufferie durant le week-end des 9 et 10 septembre a occasionné des dégradations dans les bas de murs de la garderie et du dortoir. Après un long temps de séchage et d'expertise, les travaux de remise en état seront réalisés en début d'année.

La mise en place de l'enseigne "école Lorjou" et la reproduction du tableau de la locomotive posée en fin d'année mettent un point final à ces travaux.



Tous les usagers de notre nouvelle école sont ravis d'évoluer dans de tels équipements. L'extension ouest, destinée à l'origine à être la nouvelle salle de motricité, sera finalement la nouvelle salle de classe de maternelle. Plus lumineuse et spacieuse, c'était le souhait de l'enseignante, des enfants et de leurs parents.

Un très beau projet devenu réalité pour un coût final d'environ 700 000 € TTC. Ne resteront plus pour l'école qu'à revoir les aménagements de la cour de maternelle et du parking.

La Mairie

Un matelas de laine de verre de 30 cm d'épaisseur a été mis en place sur le plancher des combles au cours de l'été.

En janvier, une porte de communication sera ouverte entre le secrétariat et l'ancienne classe de primaire afin de créer un espace de rangement. Il s'agit d'une première étape, même timide, du futur réaménagement de la Mairie et de l'accueil du public.





La cour de la Mairie, le préau et le bûcher

Un portillon métallique, fabriqué par les employés communaux, a été installé afin de séparer la cour de la Mairie de la cour de récréation des primaires. Cet espace n'étant désormais plus accessible aux élèves des écoles, nous allons pouvoir réfléchir et travailler à une prochaine destination.

En premier lieu, la céramique de LORJOU, *Les enfants jouant*, offerte à la Commune par Junko SHIBANUMA, sera accrochée au mur du préau début 2018.

Au cours des travaux de l'école, des canalisations de réseau de chaleur ont été enfouies depuis la chaufferie de l'école jusqu'au bûcher, via la chaufferie de la Mairie. Nous avons souhaité, à travers cet équipement, anticiper l'installation éventuelle d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie unique dans le bûcher.

Actuellement, comme en atteste la photo ci-dessus, le préau sert de garage à la toute nouvelle remorque du Comité des Fêtes... en attendant la fin des travaux dans le futur local associatif de la rue Camille Favier.



Le logement locatif

Au cours de l'été, la chaudière a été remplacée et des travaux d'entretien des appareils sanitaires ont été effectués.

Le restaurant scolaire

Le chauffage central au gaz a été installé durant les vacances scolaires. Il remplace les anciens ventilo-convecteurs et convecteurs électriques, énergivores et peu efficaces.

Un poster a été posé sur un mur du restaurant pour masquer la silhouette d'un ancien radiateur déposé.

La paroi extérieure de la réserve a été isolée par les employés communaux. Ce défaut d'isolation avait été remarqué par la caméra thermique lors de l'audit chauffage.



La Maison des associations

Un matelas de 300 mm de laine de verre a été mis en place sur le plancher du comble. Cette prestation avait été préconisée lors d'un audit réalisé il y a quelques mois.

Des interventions répétées du nouveau titulaire de notre contrat d'entretien des chaudières ont permis d'améliorer le rendement du chauffage, notamment, en relançant le chauffage au sol.

L'église

Les marches de l'escalier du parvis ont été réhabilitées fin novembre. Les murs d'échiffres ont été rendus afin de les consolider. La réserve parlementaire de Jacqueline GOURAULT a contribué au financement de cette rénovation.



Le bâtiment de la rue Camille Favier

Ce bâtiment sera mis à la disposition des associations dans les prochains mois. Il retrouvera les activités sportives et culturelles prévues à son origine, lors du dépôt du permis de construire par la Commune.



Une réunion de concertation avec les principales associations concernées a eu lieu en novembre afin de repréciser la destination des locaux. Des travaux d'aménagement et d'isolation seront nécessaires. Il devra aussi être mis aux normes afin d'être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Comme vous avez pu le constater 2017 a été une année florissante pour nos bâtiments communaux.

Nous souhaitons vivement que ces travaux permettent à leurs utilisateurs d'y vivre dans de meilleures conditions. Les améliorations d'isolation devraient permettre de réduire les dépenses de fonctionnement en maîtrisant les dépenses d'énergie. Malgré tous ces travaux engagés ou déjà réalisés, il reste encore beaucoup à faire dans les prochains mois ou les prochaines années.

La commission « Bâtiments communaux » présente une très belle année 2018 à tous les Dionysiens.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone vient de ces appareils

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Le monoxyde de carbone vient de ces appareils

Cuisinière

Chaudière et chauffe-eau

Chauffage d'appoint pas électrique

Poêle

Le monoxyde de carbone vient de ces appareils

Brasero

Barbecue

Groupe électrogène

Moteur de voiture

Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

URBANISME

Responsable : **Patrick MENON**

Les déclarations d'urbanisme 2017 à Saint-Denis-sur-Loire :

	2016	2017
Permis de construire	14	11
- Maison d'habitation	8	7
- Aménagement maison	3	1
- Garage et Annexe	0	2
- Extension maison	1	1
- Extension école	1	0
- Extension atelier municipal	1	0
- Véranda	0	0
<i>Permis refusés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Permis abandonnés</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

	2016	2017
Permis de démolir	1	1
- Hangar, Grange	1	1

	2016	2017
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	26	30
- Clôture et portail	6	7
- Abri de jardin, module	5	1
- Châssis de toit	5	2
- Extension maison	1	4
- Ravalement de façade	0	4
- Ouverture porte ou fenêtre	0	1
- Toiture	1	3
- Aménagement maison	1	0
- Changement porte, fenêtre, volet...	3	4
- Piscine	1	2
- Division parcellaire	3	2
<i>Déclarations refusées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Déclarations abandonnées</i>	<i>1</i>	<i>2</i>

Commentaires :

Le nombre de permis de construire pour maison d'habitation est très proche de celui de 2016. Le positionnement est seulement de deux dans le **Lotissement de la Martinière**, pour cinq **rue des Moissons** à Villefolet. Cela porte à 27 le nombre de constructions dans le Lotissement depuis 2012. Il reste donc 7 terrains disponibles malgré un réel effort de commercialisation de 3 Vals Aménagement. Évidemment, nous souhaitons une fin de commercialisation rapide pour la Martinière.

Toutefois, la rapidité avec laquelle se vendent les terrains à bâtir « hors lotissement » dans le reste de notre commune nous rassure sur l'attractivité de Saint-Denis-sur-Loire. Dans ce cadre, il est à noter le nombre toujours significatif de divisions parcellaires (propriétaires qui divisent leurs grands terrains pour en vendre une partie en terrain constructible) qui amènent de nouvelles constructions.

Les 30 déclarations de travaux sont toujours axées sur l'entretien, l'amélioration et la rénovation des bâtiments et de leurs annexes. Notre commune continue sa cure de rajeunissement dans le respect de notre patrimoine historique.

Vous pouvez consulter notre site Internet, rubrique Démarches administratives - Urbanisme, pour lire le règlement de notre Plan Local d'Urbanisme et imprimer les formulaires correspondant à vos demandes. Pour toutes précisions, vous pouvez aussi contacter le secrétariat de Mairie et/ou prendre rendez-vous avec l'adjoint en charge de l'urbanisme.

 **Rappel :** Toute modification extérieure de votre maison ou toute construction sur votre terrain doit donner lieu à déclaration préalable ou permis de construire à déposer en mairie. L'instruction de votre demande peut conduire à un refus ou à une demande d'aménagement ou de modifications. Nous vous conseillons donc vivement de ne pas acheter vos matériels, matériaux ou, par exemple, abris de jardin avant d'avoir reçu un avis favorable à votre demande.

PLU INTERCOMMUNAL

L'Agglomération de Blois s'est lancée en 2016 dans l'élaboration de son PLUi HD. Ce document d'urbanisme est essentiel pour l'avenir des territoires communaux et intercommunaux.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux dans les Trait-d'Union qui paraîtront jusqu'à l'achèvement de ce document d'urbanisme intercommunal (2020) et sur notre site Internet.

La concertation

La concertation du PLUi-HD doit permettre aux acteurs du territoire (habitants, élus, associations, professionnels,...) d'avoir accès à l'information et d'alimenter la réflexion.

Comment s'informer de l'avancement de la démarche PLUi-Habitat Déplacements ?

En plus des informations mises en ligne dans cette rubrique, des temps et outils d'information seront proposés tout au long de la démarche dans les territoires :

- des réunions publiques
- une exposition
- des plaquettes d'information, etc.

Extrait de la page <http://www.agglopolys.fr/2726-un-plui-pour-agglopolys.htm>

Comment participer, donner son avis, soumettre une idée ?

Tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi-Habitat Déplacements, vous pouvez faire part de vos remarques par plusieurs biais :

- des registres sont à disposition des habitants dans l'ensemble des communes d'Agglopolys (en mairie) pour y recueillir les avis et attentes
- par voie postale à : Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois
- par [voie électronique](#)

L'élaboration d'un tel document ne pouvant se faire sans une part importante de concertation, plusieurs outils et manifestations sont à disposition des habitants d'Agglopolys pour qu'ils expriment leurs remarques et propositions.

Un registre est disponible pour cela au secrétariat de mairie.

N'hésitez pas à venir y consigner vos observations.

Patrick MENON, Adjoint à l'Urbanisme et Benoit SIMONNIN, Maire, directement concernés par ce dossier, se tiennent à votre disposition.



Le CAUE : conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et d'**E**nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS

Tél : 02 54 51 56 50

Fax : 02 54 51 56 51

E-mail : contact@caue41.fr

COMMISSION VOIRIE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

En 2017, peu de travaux de voirie ont été réalisés, si ce n'est l'entretien courant effectué par nos agents communaux.

Des travaux seront nécessaires pour la remise en état des voies de circulation à certains endroits, notamment Chemin de Pissevin dégradé suite aux passages fréquents de camions approvisionnant les chantiers du lotissement de la Martinière.

Au printemps, nous ferons le point sur les dégâts éventuels occasionnés par l'hiver.

Sécurisation du carrefour de Villefolet

En raison d'une circulation importante et d'une vitesse excessive, il avait été envisagé de mettre la portion de la rue de la Plaine entre ce carrefour et la ferme E.A.R.L. DAUDIN en sens unique et double sens de la route de Villerbon (RD 50) jusqu'à la ferme. Ce projet a été ajourné car cela risquait de déplacer la circulation rue du Château d'Eau et d'occasionner une gêne pour la clientèle du point de vente à la ferme. Malgré tout, afin de réduire la vitesse sur cette portion de route, il a été décidé de mettre en place un ralentisseur, sous forme de coussins berlinois, non loin du STOP déjà en place.

Toujours rue de la Plaine, côté opposé, c'est-à-dire du pont SNCF au hameau de Villefolet, un « Stop » sera mis en place à l'intersection de cette rue et du chemin de l'Organdière pour plus de sécurité. Nous allons également étudier des solutions, compte tenu de la dangerosité de cet axe due surtout à la vitesse excessive des automobilistes, pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes qui l'empruntent.

Autres travaux de sécurisation

Le Conseil Départemental a souhaité investir massivement (1,5 millions d'euros) sur notre Commune pour assurer la sécurité sur les routes départementales qui la traversent :

- Un aménagement a été réalisé au carrefour EMMAUS sur la RD 2152 avec la réalisation d'un terreplein central et une amélioration de la visibilité de cette intersection.



- Un rond-point a été créé à l'intersection des RD 140 et RD 50 (route de Villerbon). Ces travaux ont nécessité une fermeture totale de la RD 140 pendant plusieurs mois et généré un flux important de véhicules rue de la Plaine, voie trop étroite et non adaptée à une circulation si intense. Cela a provoqué une détérioration de la chaussée et, surtout, de ses accotements. Des travaux de réfection seront donc nécessaires.

- Un second rond-point sera réalisé sur la RD 2152 (ancien RN 152) à son carrefour avec la RD 140 qui passe au dessus de la voie de chemin de fer pour rejoindre le nouveau giratoire route de Villerbon. Les travaux devraient débuter au cours du premier semestre 2018.

Nous nous félicitons que les « combats » menés par les municipalités successives auprès du Conseil Général aient enfin abouti. Nous remercions le Conseil Départemental et nos élus, Marie-Hélène Millet et Stéphane Baudu, pour ces réalisations.

Par ailleurs, l'effacement du réseau électrique du chemin des Cartes à Macé est en cours de réalisation, la ligne aérienne à fils nus devenant dangereuse en cas de tempête. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Eiffage pour le compte du SIDELC (Syndicat Intercommunal de la Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher).

Nous tenons à préciser que cet enfouissement de réseau n'est pas à l'initiative de la Commune. Toutefois, dans le cadre de ces travaux, il a été nécessaire de revoir l'éclairage public avec l'enfouissement du réseau et la mise en place de 5 nouveaux candélabres pour un investissement de 8 500 € TTC, à la

charge de la commune. En effet, nous ne pouvons pas imaginer que demeurent les seuls fils aériens alimentant l'éclairage public. Cet investissement peut être subventionné par le SIDELC, sous condition de réaliser un audit/diagnostic complet de toutes nos installations. Audit que nous réaliserons en 2018.

Enfin, il restera aux services d'ENEDIS d'intervenir pour la dépose de l'ancienne ligne.

Piste de circulation douce



Après la partie engazonnement effectuée au printemps dernier, le mobilier urbain a été mis en place : deux tables dans la partie sous-bois, des bancs et des poubelles le long de la piste de circulation et aux abords du terrain multisports. L'installation de panneaux de signalisation « voie partagée entre piétons et cyclistes » sera prochainement effectuée.

Ces divers aménagements, contribuant à parfaire l'aménagement de ce secteur dédié aux loisirs des dionysiens, donnent entière satisfaction.

Informations diverses

- Suite à l'extension de l'école, nous avons pris la décision de déplacer les containers de la rue de la Loire sur le parking de l'école. L'installation est actuellement provisoire dans l'attente de la réalisation d'une plate-forme béton et de la pose de claustras pour une mise en place définitive. Suite à ce transfert, l'emplacement libéré a permis de recevoir un abri bus.
- Par ailleurs, l'affaissement du revêtement du parking de l'école nécessitera des travaux.
- La signalétique des entreprises du Parc d'activités des Sarrazinières sera mise à jour. Trois entreprises, ainsi que les futurs ateliers municipaux, viennent s'ajouter : M.I.B. (Maintenance Industrielle Blésoise), Ets GAUDIER (dépannage-remorquage) et FREEHERT-CALEOSOL (solutions de chauffage solaire).

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

Fleurissement de notre commune



La commission s'efforce de mettre en place chaque année diverses plantations pour l'embellissement de notre village. A l'automne, les jardinières et parterres sont garnis de pensées, giroflées, myosotis, primevères... Au printemps, ce sont des géraniums et des pétunias qui sont plantés pour un fleurissement jusqu'à l'automne.

Merci à tous ceux qui participent à nos efforts en entretenant et fleurissant l'espace public aux abords de leur domicile. Cela nous permet de ne pas utiliser de désherbant chimique. Dans ce cadre, une démarche « zéro pesticide » pourrait être menée avec les habitants.

Merci également aux agriculteurs qui font l'effort de ne pas traiter les chemins communaux tout en les maintenant en état. Toutefois, par endroits, on constate un désherbage détériorant les bordures de voies dû à l'utilisation d'herbicides.

Comme les années précédentes, vous avez pu découvrir une jachère fleurie sur le terrain communal en bordure de la RD 2152, ainsi que sur une parcelle à proximité de la voie ferrée le long de la route partant du pont de Macé pour aller à Villefolet.

Ce fleurissement sert de réserve aux oiseaux et favorise la pollinisation. Cette action est menée conjointement avec la Société de chasse de Saint-Denis-sur-Loire et la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher qui fournit la semence. Encore une fois, merci à Bernard LEROUX pour son aide précieuse dans la mise en place de cette jachère.

Le respect de l'environnement est l'affaire de tous.



Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des pesticides pour le désherbage des espaces publics non agricoles. Ne soyez donc pas surpris d'y trouver la présence de « mauvaises » herbes, nos agents ayant pour consigne de ne plus désherber chimiquement, mais manuellement ou mécaniquement.



Dans le cadre de cette démarche « zéro pesticide », nous tenons à remercier une nouvelle fois tous les Dionysiens qui entretiennent et fleurissent les abords de leur domicile, même sur le domaine public. Nous réfléchissons d'ailleurs à des actions qui permettraient à davantage d'entre vous de participer à ces actions qui, non seulement contribuent au respect de l'environnement, mais qui également embellissent les bords de nos voies communales.

Le respect de l'environnement et l'embellissement de notre commune ne sont pas contradictoires, bien au contraire. Simplement, nous devons tous avoir conscience que ca n'est que collectivement que nous pourrons atteindre simultanément ces deux objectifs.



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES D'AGGLOPOLYS

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

Fermeture dimanche et jours fériés

Derniers entrants acceptés 10 mn avant la fermeture (12h20 / 17h20)

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Blois Nord	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Blois Sud	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Candé-sur-Beuvron	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Cellettes	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Chouzy-sur-Cisse	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Herbault	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
La Chapelle-Vendômoise	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
La Chaussée-Saint-Victor	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Molineuf	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Vineuil	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert



Tous les habitants d'Agglopolys ont accès à toutes les déchetteries du territoire.

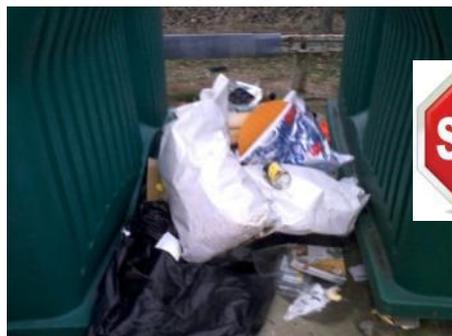
Rappel :

La déchetterie de La Chaussée Saint-Victor est fermée le vendredi toute la journée.

Seule la déchetterie de Blois Nord (avenue de Châteaudun) est ouverte du lundi au samedi.

Pratiquement tous les déchets sont déposables en déchetteries, dans la **limite d'un m³ par jour par foyer.**

Les seuls jours fériés qui décalent le jour de collecte sont le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre. Consultez le calendrier 2018 des collectes distribué fin décembre par Agglopolys.



Vos conteneurs à ordures ménagères doivent être sortis le lundi soir après 19h00 et rentrés le plus rapidement possible après la collecte.

En aucun cas, votre conteneur ne doit rester sur la voie publique ou visible depuis la voie publique au-delà du soir de la collecte.

Pensez-y :

- Je ne mets dans mon conteneur que les déchets ménagers non recyclables. J'amène les autres dans les points tri ou en déchetterie pour les plus volumineux.
- Si mon conteneur n'est pas suffisamment rempli, je ne le sortirai que la semaine prochaine.
- Je ne dépose aucun sac ou quoi que soit d'autre à côté de mon conteneur car je sais qu'ils ne seront pas ramassés.



Photos prises par un agent communal après les fêtes au point tri de Villeneuve. Les indécents auteurs de ces dépôts sauvages n'ont aucune raison d'être fiers d'eux. **Ce comportement est intolérable** et révèle un manque de savoir-vivre évident.

Les employés communaux ne sont pas vos « larbins » et n'ont pas à faire à votre place les voyages en déchetterie.

Sachez que nous n'hésiterons pas à l'avenir à déposer plainte devant de tels agissements.

Demande de bacs roulants

Pour obtenir un bac roulant ou le faire réparer, appelez le service Collecte des déchets d'Agglopolys au : 02 54 58 57 57 (Prix d'un appel local)



Les
BONNES MANIERES
Ressourcerie du Blésois

**VOUS ACCUEILLE AU
59 AVENUE DU PRESIDENT WILSON
À BLOIS VIENNE**

LA BOUTIQUE

Horaires d'ouverture :

MERCREDI
10h à 13h
15h à 19h

VENDREDI
15h à 19h

SAMEDI
10h à 13h
15h à 19h

Nouveaux horaires !

Les apports volontaires se font sur ces mêmes horaires. Vous pourrez nous déposer les objets dont vous n'avez plus l'utilité : meuble, vaisselle, bibelot, électroménager, vêtement, jouet, livre, outillage...

<https://www.facebook.com/ressourceriedublesois/>



Institut national de la statistique et des études économiques

CHIFFRES OFFICIELS DE POPULATION

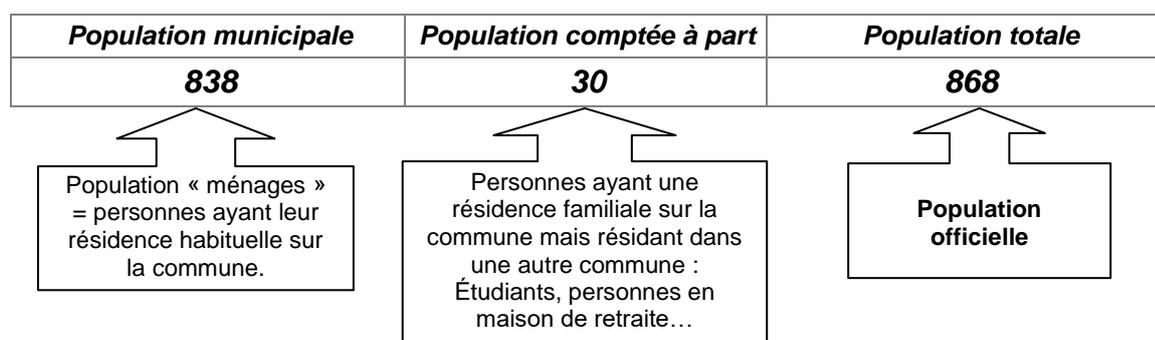
Depuis le 1^{er} janvier 2009, les chiffres des populations légales sont connus tous les ans.

En janvier 2015, la population de Saint-Denis-sur-Loire a été recensée. Cependant, les chiffres réels de la population issus de ce comptage officiel et exhaustif ne sont pas pour autant devenus les chiffres officiels de population. En effet, pour assurer l'équité entre toutes les communes, qui ne sont pas toutes recensées la même année, un mode de calcul particulier a été instauré par l'INSEE. Ci-dessous un extrait de la nomenclature officielle expliquant le calcul.

Principes de calcul

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer, pour chacune d'elles, des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2018 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2015.

Il résulte donc de cette règle que les chiffres pris en compte pour la **population officielle de la commune au 1^{er} janvier 2018** sont ceux de la **population légale de... 2015** :



<i>Historique des chiffres officiels</i>	<i>Population municipale</i>	<i>Population comptée à part</i>	<i>Population totale</i>
Au 1 ^{er} janvier 2010	859	30	889
Au 1 ^{er} janvier 2011	835	35	870
Au 1 ^{er} janvier 2012	811	34	845
Au 1 ^{er} janvier 2013	787	34	821
Au 1 ^{er} janvier 2014	778	33	811
Au 1 ^{er} janvier 2015	768	33	801
Au 1 ^{er} janvier 2016	791	28	819
Au 1 ^{er} janvier 2017	815	29	844

La population **officielle** dionysienne, qui comptait près de 1 000 habitants au début des années 90, est passée en 2013 sous la barre des 800 habitants. Saint-Denis-sur-Loire avait donc perdu près de 200 habitants en une vingtaine d'années.

La population officielle dionysienne a repris une courbe ascendante en 2016 avec 791 habitants résidents et confirme sa progression en 2017 puis en 2018 avec 838 habitants.

Bien évidemment, les lotissements des Ouches et de la Martinière et les nombreuses cessions et rénovations de maisons de ces dernières années, ont contribué à inverser cette tendance. Toutefois, les modalités de calcul de l'INSEE ne nous ont pas permis de le constater avant 2016.

Nul doute que les chiffres de la population réelle de notre Commune sont supérieurs aux chiffres ci-dessus, sans doute proches, voire supérieurs à 900 habitants. Ils devraient continuer à progresser au fil des ans pour une confirmation attendue de cette embellie démographique... au recensement de 2020.

Les Associations Dionysiennes

Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



Pour commencer ces quelques pages dans notre bulletin Municipal, l'Association Apollos vous présente ses meilleurs vœux et

UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2018



Nous avons débuté cette nouvelle saison 2017-2018 par **un séjour en Anjou**, le 2 septembre 2017 : Après une visite de la Mine bleue, un site unique en Europe qui retrace le secret de l'ardoise et fait découvrir le métier de fendeur et les techniques de façonnage de l'ardoise, une visite à Terra Botanica, le premier parc végétal d'Europe, concluait le voyage.



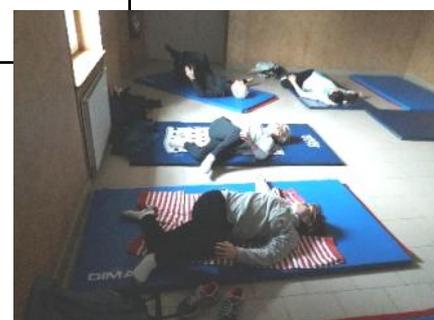
Cette année pour notre après-midi **HALLOWEEN**, nous avons proposé un Rallye, l'esprit d'Halloween demandait de l'aide aux petits sorciers, fantômes, vampires pour retrouver les citrouilles perdues qui étaient cachées dans plusieurs lieux de Saint-Denis et plusieurs épreuves complétaient le jeu. L'après-midi se terminait par un bon goûter, et les enfants ont pu repartir avec des cadeaux et des bonbons.



GYMNASTIQUE ET YOGA

Apollos propose **tous les mardis** :
Le matin de 10h00 à 11h15 le Yoga avec Murielle.
Le soir de 18h45 à 19h45, la gymnastique avec Cyrille.

Le jeudi, à partir du 11 janvier 2018, de 19h30 à 20h45 nouveau cours de Yoga.



Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



LE PATCHWORK

L'année se termine. Elle fut riche en projets puisque nous envisageons :

- une exposition dans notre église de Saint-Denis lors des journées du patrimoine 2018 avec la participation de l'Association Bernard Lorjou et d'Inès Mehault, artiste locale ;
- la création d'un atelier pour les enfants qui fonctionnera en période de vacances scolaires, n'ayant pas trouvé un créneau autrement.



ART*FLORAL

Le 2 décembre, Isabelle a proposé une composition florale pour les fêtes. 13 personnes ont participé à cet atelier. Elles ont été enchantées. L'activité sera probablement renouvelée dans le futur.



AFM TÉLÉTHON  **8 ET 9**
INNOVER POUR GUÉRIR **8 ET 9**
DECEMBRE 2017

Comme tous les ans, Apollos s'est associée au
Téléthon avec notre soirée
« Les classes pour le Téléthon ».
975 € ont été récoltés pour le Téléthon.

Association
POur
 Les
LOisirs
 St Denis sur Loire

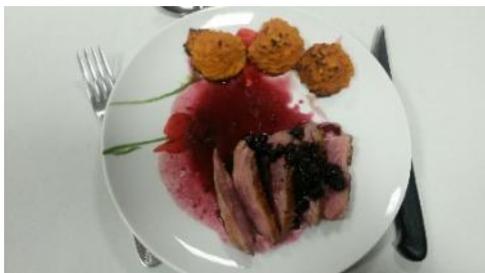


LA CUISINE

Depuis le 18 septembre, les cours de cuisine ont repris et ils ont toujours le même succès : deux cours à chaque séance pour satisfaire toutes les demandes.

Dates des prochains cours de cuisine :

15 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 7 ou 16 mai à confirmer, 18 juin.



PROJETS 2018
<u>Fête de la Nouvelle année :</u> 14 janvier
<u>Théâtre :</u> Vendredi 16 mars 20h00 Samedi 17 mars 20h00 Dimanche 18 mars 15h00
<u>Pétanque :</u> Dimanche 27 mai
<u>Guinguette :</u> Samedi 23 juin
<u>Mardi :</u> Gymnastique et yoga <u>Jeu</u> di : Yoga, NOUVEAU COURS A PARTIR DU 11 JANVIER <u>Samedi 8 septembre :</u> Sortie Puy du Fou

LA GUINGUETTE
 L'article pour la guinguette est écrit en commun avec le Comité des Fêtes dans les pages du Comité des Fêtes.

NOTRE BUREAU :
 Présidente : Sylvie MENON
 Vice-présidente : Sandra HOLT
 Trésorière : Monique VIGIE DU CAYLA
 Secrétaire : Joëlle FOUCAULT
 Secrétaire adjointe : Sylviane COUDRIAU
 Membres actifs : Jacques MICHEL, Françoise DEBOURSE, Christiane MARETTE, Dominique FOUGEROUX, Monique LELAIE

Nous contacter :
 Mail : apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com
 Site Internet : <https://foucjo.wixsite.com/apollos-st-denis>

COMITÉ DES FÊTES SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

• Mot du Président :

Au nom de tous les membres du Comité, je vous adresse nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018. En espérant vous retrouver lors de nos activités tout au long de cette année. Vous trouverez ci-dessous un bilan des activités écoulées lors de cette année et les dates à retenir pour l'année 2018.



• Assemblée Générale :

Notre assemblée générale annuelle s'est déroulée le 31 mars 2017. Suite à la démission du Président Alain BOCQUEL, le bureau a été renouvelé partiellement (voir Trait-d'Union du mois de juillet). Un rappel des membres de l'équipe sera fait à la fin de cet article.

Un petit rappel de nos activités de l'année 2017

RANDONNÉE PÉDESTRE

Cette année, 240 randonneurs ont parcouru les bords de Loire et traversé une partie des communes voisines : La Chaussée St Victor, Ménars, Cour-sur-Loire.

Pendant ce parcours, ils ont pu se restaurer aux deux points de ravitaillement prévus pour reprendre un peu d'énergie.

Ces points de ravitaillement étaient notamment approvisionnés par (une, renfort bénévole) en gâteaux succulents qu'ont pu savourer les marcheurs. Merci Anne-Marie (elle se reconnaîtra).



Point de ravitaillement

L'équipe qui prépare les sandwiches.
Photo Yves Balderas



Après un parcours de 9, 15 ou 18 km, pour les plus courageux, parcours d'ailleurs parfaitement balisés de piquettes de couleurs bleue, jaune, ou verte. Merci aux deux équipes de balisage : Bruno (responsable du parcours), José et Guy pour le secteur de La Chaussée et André, Jean-Pierre et Jean-Paul côté Ménars et Cour-sur-Loire.

A la fin du parcours, les marcheurs se sont retrouvés autour du verre de l'amitié avec quelques amuse-bouches. Apéro bien mérité et sans abus. Pour nous, ce fut un dimanche réussi.

On vous donne bien sûr rendez-vous l'année prochaine, le 20 Mai 2018, avec le soleil.

CONCOURS EXPO PHOTOS

Le concours photos du Comité des Fêtes est, depuis 2007, un classique dans la vie associative des Dionysiens. Le thème choisi cette année, « La rue », a inspiré les amateurs pour cette exposition.

Les 23 et 24 septembre 2017, ce sont donc 26 participants (6 femmes et 20 hommes) qui ont exposé un total de 122 clichés, 72 en couleurs et 50 en noir et blanc dont 14 photos en argentique.

Nous avons pu constater une bonne participation des clubs photos de la région, ce qui est un but également, et qui a favorisé des échanges enrichissants sur la qualité des photos. La photographie est un art qui évolue en même temps que les goûts, la peinture et ... les smartphones !

Nous avons comptabilisé plus de 160 visiteurs durant ces deux jours.

Un jury professionnel a départagé les 5 premiers prix du concours principal ainsi que celui de la meilleure photo prise par un Dionysien.



Le prix spécial 10^{ème} anniversaire a été attribué par le bureau du Comité composé du Président, Laurent Cavarec, de la trésorière, Marie-Claude Delpierre et du secrétaire, Jacques Chavanon.

Le public a récompensé sa photo, après un vote dépouillé le dimanche soir.

Et puis, une mention spéciale pour le prix attribué par les élèves de CM1 de l'école Lorjou.

Ce prix a été l'occasion de contacts très riches avec les élèves afin de définir, ensemble, ce qu'est une bonne photo, ceci pour les aider dans leur choix.

Leur participation a été très appréciée à tous les niveaux de la Commune.

En conclusion, nous pouvons dire que cette expo, initiée par Alain Bocquel, a, encore une fois, rempli ses objectifs : réunir des femmes, des hommes, autour d'un sujet qui les passionne et offrir aux dionysiens l'occasion de se

rencontrer.

En photos : lors de la remise des prix, en présence de Monsieur le Maire et de nombreux représentants de la Mairie, ainsi que le 1^{er} prix : « Tendance » de Jean-Pierre Houdré et le prix dionysien remis à Mme Paumier : « rue de la Loire ». (photos ci-dessus)

+++++

BROCANTE

Cette année les organisateurs de la brocante annuelle de Saint-Denis-sur-Loire ont enregistré un résultat au-delà de leurs espérances.

Effectivement, après un réveil matinal, 4 h du matin en moyenne pour tous, nous avons vu arriver par la départementale 2152 une flopée de véhicules tous feux allumés avec coffres chargés de bric-à-brac divers.

Les yeux de certains n'étaient pas bien ouverts, il faut dire qu'il faisait encore nuit noire sur la grande route. Arrivés au check-point d'entrée de notre brocante, tout le monde fut accueilli par les membres de l'équipe puis dirigé sous la lumière orangée de nos réverbères vers leur lieu d'installation. Patrick, Bruno, Jean-Pierre, Joël et Jean Luc ont assuré un service d'ordre efficace malgré la fraîcheur matinale.

Une fois orienté par notre ami Gilbert et placé par nos équipes dans les rues du village, chacun a trouvé sa place et a pu commencer son déballage.

A chacun de sortir ses vieux livres, des vêtements du petit dernier qui a grandi plus vite que ceux-ci ne se sont usés. On a pu voir aussi des disques vinyles, des petites voitures, des serrures usagées, des outils de jardin, des verres roses de la grand-mère... bref tout ce que l'on peut trouver dans un vide-grenier.



Nos équipes qui vous ont installés, Ismérie, Laurent, Alain, André, Bonaventure et Jean-Pierre sont ensuite passées vous prendre « un peu de sous » pour votre emplacement.

La journée s'annonce bien. La Carriole menée par Robert et Marie-Claude, alimentée en café et viennoiseries, vous propose un peu de ravitaillement.

A la buvette et au barbecue, tout le monde s'active. Il nous faut préparer environ 400 saucisses, 150 andouillettes, et 200 kg de frites pour le coup de feu de midi. Jean-Paul, José, Gisèle, Marie-Hélène, Christiane, André, tout le monde est présent.

Vers 13 h, chacun se restaure : assiette chipos-frites, jambon grillé, andouillette-frites, tout le monde y trouve son compte.

L'après-midi s'étire jusqu'au soleil couchant et vers 17h le remballage commence ; beaucoup ont passé une bonne journée.

Bilan de la journée :

Exposants : 180, Longueur linéaire de stands : 1 150 mètres environ, visiteurs environ 3 000.

Encore merci à tous les renforts qui nous ont donné un sacré coup de main pour le montage, et qui nous ont aidés à la réussite de cette journée.



+++++

TAROT

Cette activité proposée par le Comité des Fêtes se déroule deux fois par mois : le deuxième et le quatrième vendredis de chaque mois. Nous pensons qu'elle mérite d'être connue ! Pourtant c'est super convivial, elle réunit entre 10 à 15 personnes à chaque séance. Tables de 4 ou 5 joueurs selon le nombre de présents. Nul besoin d'être champion pour participer, les vétérans présents sont là pour vous initier et vous apprendre les règles. Nous sommes sûrs qu'après quelques parties vous en redemanderez ; renseignez-vous auprès des pratiquants et venez nous retrouver de 20h30 à minuit.

Alors amateurs de cartes, nous vous attendons bientôt ; le calendrier de l'année sera prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Aucune participation financière ne vous est demandée. Sauf si vous avez une petite soif, vous pouvez acheter une consommation. Renseignements 02-54-46-82-39.



- Dates à retenir pour 2018 :

Assemblée générale : mars 2018 (surveillez vos boîtes aux lettres)

Randonnée des Bords de Loire : 20 mai 2018

Guinguette en collaboration avec APOLLOS : 23 juin 2018

Expo photo : (thème et date confirmés ultérieurement).

Brocante annuelle : 21 octobre 2018

- Informations diverses :

Le Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire, comme beaucoup d'autres associations, est constitué exclusivement de membres bénévoles.

Il existe pour animer le village, en proposant différentes animations. Tout comme les autres associations de Saint-Denis-sur-Loire.

Nos équipements (stands, bâches, friteuses...) sont dans la majorité autofinancés par nos manifestations. Dernièrement, nous avons investi dans une remorque équipée par nos soins (voir photo). Cette remorque a été aménagée par Bruno et Jean-Paul, ceci nous permet de déplacer nos stands avec beaucoup moins de danger que précédemment.

D'autre part, nos locaux de rangement vont bientôt évoluer grâce au mouvement tournant des ateliers municipaux (voir Trait-d'Union de juillet); merci à la Commune de nous aider à prospérer.



Nos deux compères devant la remorque
Photo fournie par Yves BALDERAS (NR)

En novembre, on a aussi fait du rangement ; les membres de l'équipe disponibles ont trié un historique de matériel stocké depuis plus de 20 ans ; après ce tri et quelques tours de déchetterie, un bon café nous a ravigotés.

Le matériel nous appartenant, ainsi trié et nettoyé, va pouvoir bientôt intégrer les locaux mis à disposition par la Commune, merci aux élus.



Si vous souhaitez nous rejoindre, nous amener vos idées ou nous apporter vos bras lors de nos manifestations, vous êtes les bienvenus. Ci-après nos coordonnées pour nous contacter.

Adresse mail : comitedesfetessds141@gmail.com

Bureau :

Président : **Laurent CAVAREC** 02-54-74-54-76

Vice-président : **Jean Claude MAZUR**

Trésorière : **Marie-Claude DELPIERRE**

Trésorière adj : **Dominique CHAVANON**

Secrétaire : **Jacques CHAVANON** 06-16-66-74-07

Secrétaire adjoint : **Bruno LACH**

Membres actifs : **Alain BOCQUEL, André CIRET, Jean-Paul BEAUDOT, Guy DELABOISSIERE, Jean-Pierre MOREAU, José POTIN, Gisèle FONTAINE, Marie-Hélène MOREAU, Patrick MENON.**

C.D.F

GUINGUETTE



La Guinguette : une collaboration C.D.F & APOLLOS :

Encore une soirée parfaitement réussie préparée par nos deux associations.

Après avoir goûté une sangria préparée par Laurent, nous avons apprécié un repas préparé par un traiteur local : le quasi de veau a fait l'unanimité, et la saveur des trois desserts a ravi la majorité.

Le tout dans une ambiance sympathique grâce à Franck Animation qui, après quelques tours de magie, nous a entraînés sur le parquet avec ses musiques de danse. A qui de se lancer sur le parquet pour un madison, un tango ou un cha-cha endiablé. La soirée s'est terminée dans une bonne ambiance vers 2 heures du matin.



On vous donne rendez-vous le 23 juin 2018.



Course Entre Loire et Châteaux



Après la réussite de ses deux premières éditions, l'équipe de l'ASJ mettra tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions le dimanche 4 mars 2018. Plus de 1 000 coureurs ont pris le départ en mars dernier et, malheureusement, nous avons dû encore refuser plus de 200 personnes !

En 2018, nous disposerons de 600 dossards pour le semi-marathon et 400 pour le 10 km. Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Comme en 2017, le 10 km des Mées sera labellisé et ouvert aux sportifs handisports.

Le départ sera donné devant le Stade de la Chaussée-Saint-Victor à 9h15 pour le semi et 9h45 pour le 10km, **pour un parcours au bord du Fleuve Royal et au cœur du patrimoine mondial de l'UNESCO.** Vous découvrirez la richesse du patrimoine architectural de nos villages ligériens, la douceur des bords de Loire et la beauté du parc des Mées.

Sport rime avec Convivialité et Gastronomie, les animations musicales ponctuelles rythmeront votre allure et le ravitaillement gastronomique viendra satisfaire votre gourmandise.

La diversité du parcours, moitié route, moitié chemin, le dévouement de nos bénévoles et l'expérience d'une équipe aguerrie à l'organisation de la course à pied vous permettront de vivre un agréable moment et de mesurer votre forme à la sortie de l'hiver.

Inscription uniquement par internet : www.asj41.fr

Contacts : Didier Briant : d.briant@asj41.fr 06-84-80-51-45
Jacques Martel : j.martel@asj41.fr 06-31-35-55-92



Les courses du 4 mars 2018 emprunteront les voies de notre commune, occasionnant des fermetures de rues pour la matinée. Riverains du Bourg, des Mées et de Macé, vous serez personnellement avertis par les organisateurs. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Le Club du Bel âge

Les amis du Club aiment toujours à se retrouver autour des jeux, chaque jeudi après-midi de l'année.

L'activité ne baisse pas et c'est avec plaisir de voir chacun partager des moments de bonne humeur autour des tables. On gagne, on perd, peu importe, on rit et on oublie ses soucis !

Les moments forts de l'année :

C'est à Chécy qu'une troupe de danseurs nous a entraînés à travers l'Amérique latine, et nous a éblouis avec des costumes flamboyants. Nous avons voyagé du Mexique au Chili, au son de leurs instruments, à un rythme endiablé.

Notre sortie annuelle nous a conduit aux grottes du Foulon, où nous avons découvert une richesse minérale insoupçonnée, qui en a étonné plus d'un. Puis c'est au fil du Loir que nous avons visité Bonneval, la Venise de Beauce et charmante ville médiévale.



Comme l'année passée, nous avons accueilli la société Showvision pour un récital Jean Ferrat, qui faisait suite à un repas servi et animé par les membres d'une troupe tahitienne. Le langage des fleurs de tiaré dans les cheveux des Vahinés n'est plus un secret !

Nos projets pour 2018 :

- Assemblée Générale et galette le 11/01/2018*
- Concours de belote les 14/04/2018 et 08/12/2018*



Au nom du Club, je souhaite aux Dionysiens et Dionysiennes une bonne année 2018. J'incite surtout ceux qui le souhaitent à venir nous rejoindre.

Gérard Couette, Président du Club

ASSOCIATION *LORJOU*



Bonne année 2018 !

Vous serez à l'abri de tout souci,
Petit Crû de LORJOU veillera sur vous.
Bonne santé à Tous !

2018, année du chien selon le calendrier sino-japonais

Ce nouvel an nous donne une agréable surprise. A l'entrée du village, sur le mur de l'école, nous découvrons une *Locomotive* signée Lorjou. Merveilleusement bien reproduite, l'image s'intègre parfaitement à l'univers gai et juvénile d'une école appelée Lorjou !

L'Association Bernard Lorjou remercie vivement les conseillers municipaux de Saint-Denis-sur-Loire, en particulier M. Dominique Richomme qui a si bien su reproduire cette œuvre créée en 1977, une des favorites du peintre lui-même.

Pour les Dionysiens, 2018 sera une année Lorjou, car une autre découverte les attend, cette fois, sous la forme d'un panneau de céramique qu'il a réalisé en 1973 à Salernes dans le Var à l'instar de Picasso à Vallauris. Le sujet ? *Les Enfants jouant*. Il va orner le mur de fond du préau de la mairie. Soyez patients, vous le verrez bientôt.



Lors des journées européennes du Patrimoine 2018 (le samedi 15 et le dimanche 16 septembre), nous aurons le plaisir de participer à un événement culturel proposé par l'Association Apollos. Avec la bénédiction de l'Évêché de Blois et sous le patronage de la Mairie, nous transformerons en musée temporaire notre belle église réunissant les divers talents du village, dont Lorjou.

Tout cela est bien prometteur, n'est-ce pas ? Nous souhaitons vivement vos présences à chacune de ces manifestations, et si vous avez envie de participer aux préparatifs, vous êtes bienvenus !

7 rue de Bellevue, 41000 Saint-Denis-sur-Loire

02 54 78 62 05 ou 06 44 02 23 57

asso.lorjou@orange.fr ou je.shibanuma@wanadoo.fr

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Quelques nouvelles de la saison de chasse 2016-2017 écoulée.

Le comptage à perdreaux du 12 mars 2017 s'est déroulé conjointement avec les sociétés de chasse de La Chaussée Saint-Victor et de Ménars : 45 personnes étaient présentes.

- Un total de 17 couples perdreaux fut compté sur les 350 ha comptabilisés.
- Le lièvre est en forte hausse avec 130 comptés sur la même surface.

Toutes les personnes désirant participer à notre comptage peuvent se renseigner auprès d'un membre du bureau.

La Société de Chasse, c'est aussi le maintien de zones sauvages pour la reproduction du gibier, par un entretien régulier des jachères et malheureusement le nettoyage de décharges illicites. « l'enlèvement » se fait ensuite avec l'aide des employés communaux.

Ci-dessous : Nettoyage des buissons au lieu dit la Bergerie « retrait d'une centaine de pneus ».



Rappel de la composition du bureau :

Bruno LACH	Président
Jean-Pierre MOREAU	Vice-président / Secrétaire
Isabelle CALLIGARO	Trésorière
Joël AUDEAU	Membre
Guy DELABOISSIERE	Membre
Cédric DAUDIN	Membre

Pour tout renseignement concernant des informations sur la Société de Chasse de Saint-Denis-sur-Loire, vous pouvez contacter l'une ou l'autre de ces personnes.

Dates à retenir :

- **Comptage à perdreaux le 11 mars 2018**
- **Assemblée générale : Non retenue**

Meilleurs vœux à tous les Dionysiens pour cette nouvelle année 2018

Le Bureau

UNC AFN Anciens Combattants AFN de Saint-Denis-sur-Loire

Activités de notre section de l'année 2017

Voici que l'année 2017 se termine. Il est temps de faire un point sur nos activités.

Notre assemblée générale s'est tenue le 10 janvier 2017, une minute de silence est respectée à la mémoire des anciens combattants décédés.

La **prochaine assemblée générale** aura lieu (date à définir).

Nos manifestations et déplacements :

Durant cette année 2017, nous avons fait diverses sorties :

- Le 8/05 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 20/06 Hommage aux fusiliers de Pontijou
- Le 02/07 Congrès départemental à Saint-Aignan
- Le 25/09 Hommage aux Harkis à Blois
- Le 11/11 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 30/11 Assemblée générale départementale à Villebarou
- Ainsi que 7 sorties de nos porte-drapeaux, Jean Rabier et Patrick Soustre, afin d'assister et de représenter notre section aux obsèques de nos camarades décédés.



Nous avons, cette année, organisé trois **concours de belote** qui ont de nouveau remporté un vif succès.

Après la **cérémonie du 11 novembre** et le vin d'honneur offert par la Mairie, nous nous sommes tous retrouvés au **Restaurant L'HOTE ANTIQUE** autour d'un très bon repas.

L'association a offert le repas aux veuves des anciens combattants.

Nous avons terminé la soirée par de belles parties de cartes.

Annonces pour 2018 :

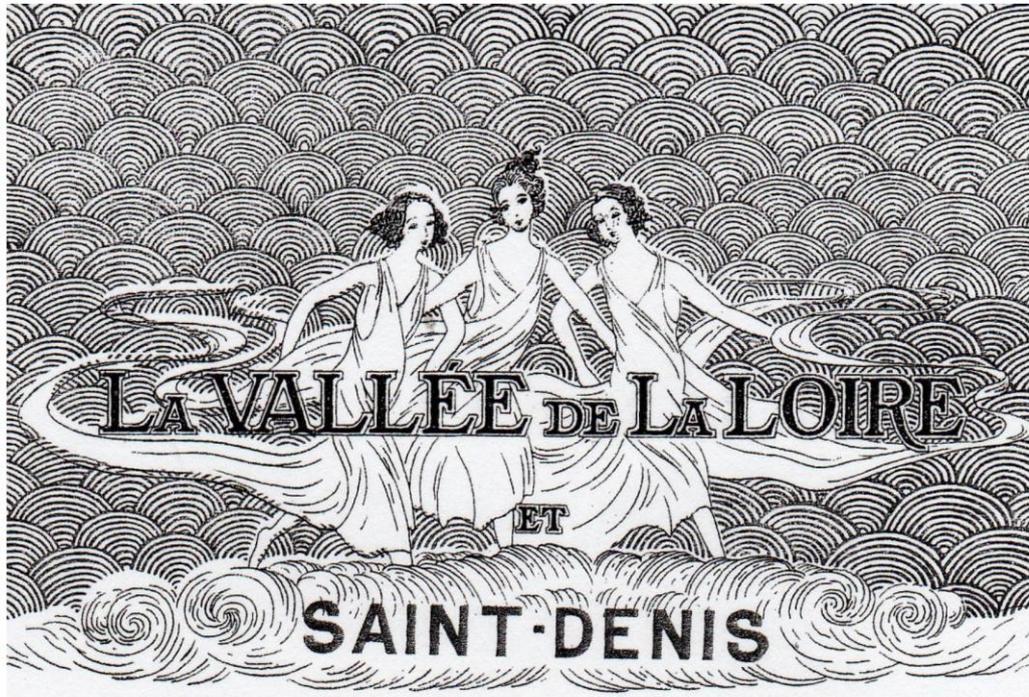
Nos prochains **concours de belote** auront lieu **le mercredi 24 janvier, le mercredi 16 mai et le mercredi 10 octobre 2018, à la Maison des Associations. Venez nombreux ! Pensez à réserver ces dates.**

L'association tient à remercier la municipalité pour les infrastructures mises à notre disposition.

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et tous nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2018. Que celle-ci vous soit douce et riche de bonheurs partagés.

Le Président,
Marcel BOULET

La Page de Voginantus...



Un certain nombre d'entre vous savent qu'à Saint Denis une grande page d'histoire est ouverte autour des sources thermales.

Il existe dans le village de très nombreuses sources, utilisées à des fins thérapeutiques depuis la période gauloise jusqu'à la fin du XIXème siècle.

Chaque année en été, au château, une exposition illustre cet historique hors du commun !

En Juin 2018, la **Compagnie du Hasard** viendra pour une représentation **théâtrale** qui sera produite , si le temps le permet , dans les jardins du château... « Huit heures à la Fontaine » est un conte d'Alain Enjary, qui traite d'une histoire charmante autour de l'eau.

Dès que nous le pourrons, les dates vous seront indiquées.

Meilleurs vœux à chacun pour 2018 !

Brigitte Ayguesparse pour Voginant

LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

ASSOCIATION	ACTIVITÉS	PRÉSIDENT(E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL
APOLLOS  Apollos	Organisation de manifestations sportives, culturelles et de loisirs	Sylvie MENON	02 54 74 61 32	19 rue de La Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com Site Internet : https://foucjo.wixsite.com/apollos-st-denis
COMITÉ DES FÊTES	Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales	Laurent CAVAREC	02 54 74 54 76	19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : comitedesfetessdsl41@gmail.com
CLUB DU BEL ÂGE	Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'événements	Gérard COUETTE	02 54 78 87 47	5 La Vallée de Villeneuve 41000 Saint-Denis-sur-Loire
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MÉNARS, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, VILLERBON	Organisation de manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.	David PAIN (Villerbon)		@-mèl : ape.medevil@gmail.com
UNC - AFN	Participation aux commémorations	Marcel BOULET	02 54 74 58 93	3 rue de la Borde 41000 Saint-Denis-sur-Loire
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Groupement des propriétaires et des habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse	Bruno LACH	02 54 74 07 05 06 48 61 16 42	Mairie 19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire
ASSOCIATION BERNARD LORJOU	Promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou	Junko SHIBANUMA	02 54 78 62 05	7 rue de Bellevue 41000 Saint-Denis-sur-Loire @-mèl : asso.lorjou@gmail.com
VOGINANT	Sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire	Brigitte AYGUESPARSSE	02 54 78 31 02	1 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire



L'Observatoire Loire : le Fleuve Royal sous tous les angles Une immersion ligérienne ludique et captivante

L'Observatoire Loire, créé en 1992 est une association d'éducation à l'environnement soutenue par Agglopolys. L'équipe d'animation (salariés et bénévoles) propose à tous les publics (groupes et individuels) une sensibilisation au milieu ligérien à travers diverses activités : animations nature, sorties découverte, circuits en bateau, animations pluriactivités... et une « **découverte interactive** » de l'Observatoire Loire au Parc des Mées.

Au 1^{er} étage de ce balcon sur le fleuve, des ateliers pédagogiques et de découverte sur la Marine de Loire, la prévention des risques de crues, les continuités écologiques et le paysage mettent tous vos sens en éveil. Les maquettes, station météo, nœuds, cartes, manœuvres d'un mât, tablettes numériques, etc. vous aident à mieux comprendre les problématiques et le fonctionnement du Fleuve Royal et à mieux percevoir ses secrets. **Clou du spectacle ligérien, les terrasses uniques sur la Loire pour contempler le paysage, identifier les oiseaux et profiter d'une atmosphère paisible au cœur du Parc des Mées.**

Au rez-de-chaussée, un espace d'informations et d'exposition : il s'ouvre à vous sur la maquette d'une Toue, des petits films de découverte du Fleuve, ainsi que des ouvrages pour approfondir vos connaissances. Profitez de notre boutique ligérienne (ouvrages, figurines, boissons et glaces du terroir) ! Autour de l'Observatoire, profitez du très agréable Parc des Mées, géré et entretenu par Agglopolys, des bords de Loire et jetez un coup d'œil sur la fosse (mare creusée pour renforcer la digue).

Alors, prêts pour une immersion ligérienne ?

Un site accessible, idéal pour une étape nature.

Voiture : parking obligatoire au Parc des Mées (100 m avant l'Observatoire Loire)

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Site accueil vélo : possibilité d'en louer sur réservation pour les groupes (toute l'année) et individuels (de mai à octobre)

Rafrâchissements / Boutique (idées de cadeaux)

Circuit en bateau : de mars à octobre

Animation jeunes « spécial anniversaire »

Un programme permanent d'animations

Observatoire Loire - Tout public

Levée de la Loire à la Chaussée Saint-Victor

Groupes toute l'année

Individuels de mai à octobre et pendant les vacances scolaires de la zone B (Hiver/Printemps/Automne)

Renseignements et réservations toutes animations :

02 54 56 09 24 – info@observatoireloire.fr

Site Internet : www.observatoireloire.fr



ASSOCIATION D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

LEVÉE DE LA LOIRE
PARC DES MÉES

41260 LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR
WWW.OBSERVATOIRELOIRE.FR

02 54 56 09 24
INFO@OBSERVATOIRELOIRE.FR

LA PAGE CITOYENNE

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais, de toute évidence, chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens.

Nous nous permettons régulièrement de faire une petite piqûre de rappel.

Stop aux coups de klaxon intempestifs

Certains Dionysiens sont excédés, et le mot n'est pas trop fort, par les coups de klaxon d'automobilistes qui préfèrent se signaler ainsi plutôt que de ralentir pour davantage de prudence.

Quelques secteurs de notre commune sont plus spécialement concernés :

- Le virage de la rue du Vieux Moulin à Macé ;
- La rue des Perce-Neige aux Mées ;
- Le pont SNCF vers Villeneuve-Villefolet, rue du Château d'Eau.



Les riverains vous sont très reconnaissants de penser à eux !

LES CHIENS SONT NOS AMIS...

...MAIS ILS
NE DOIVENT
PAS...

divaguer sur la voie publique mais être tenus en laisse,
 laisser leurs déjections n'importe où,
 gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire parfois quasi permanents.



Interdiction du brûlage des déchets végétaux par les particuliers



La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.



Il est donc depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

Il en est de même évidemment pour tout autre déchet que les déchets verts.

De fait, il est inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlage puisqu'elles sont interdites.



Cette règle s'applique à toutes et tous.

Nous vous serions par ailleurs reconnaissants de faire respecter cette règle auprès des entreprises, prestataires ou toutes autres personnes qui interviennent pour votre compte sur vos propriétés.



ÉTAT CIVIL – ANNÉE 2017

NAISSANCES

Anaïs VILARINHO CARDOSO	20 janvier
Oscar COCHEZ	13 mars
Garance BONNEAU	28 mai
Clément GANDON DORLEANS	23 août
Lana BARON	2 septembre
Ella BERNARD	26 novembre
Maxence BERNARD	26 novembre
Marius TERRYN	7 décembre



MARIAGES

Jean-Paul BEAUDOT et Élisabeth GAUTHIER	5 août
Romain HEILLAULT et Chloé MENON	26 août



DÉCÈS

Suzanne DORION	3 janvier
Solange COUSIN	10 janvier
Gienek KEPSKI	21 mars
Nadine CRONIER	23 mars
Germaine MICHEL	6 juin
Michel DELABOISSIÈRE	31 juillet
Michel CRONIER	24 août
Thérèse CHAURIN	28 août
Josette EITER	4 octobre
François BOUCHAIN	14 octobre



Certaines familles ayant pu manifester la volonté de ne pas apparaître dans le Trait-d'Union, les listes ci-dessus ne sont pas forcément exhaustives.

MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
 CHANGEMENT DEPUIS LE 2 MARS 2017 CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)	S'adresser aux mairies « station » : Blois, Vineuil, Mer... aux jours et heures d'ouverture	<p style="color: red;">Depuis le 2 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité sont désormais traitées selon les mêmes modalités que celles pour les passeports biométriques.</p> <p style="color: red; text-align: center;">S'adresser aux mairies équipées pour la délivrance des CNI et passeports biométriques.</p> <p style="text-align: center;">Prendre rendez-vous</p> <div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; text-align: center;">  <i>Courant 2018, la mairie de La Chaussée Saint-Victor devrait devenir station équipée.</i> </div>	Présence obligatoire du demandeur
PASSEPORT BIOMÉTRIQUE	S'adresser aux mairies « station » : Blois, Vineuil, Mer... aux jours et heures d'ouverture	<p style="text-align: center;">S'adresser aux mairies équipées pour la délivrance des CNI et passeports biométriques.</p> <p style="text-align: center;">Prendre rendez-vous</p>	Présence obligatoire du demandeur.
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture	
RENOUELEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture ou sur <i>servicepublic.gouv.fr</i>	Aucune démarche en mairie
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (Ex CARTE GRISE)		<p style="color: red; text-align: center;">A compter du 1^{er} novembre 2017, toutes les démarches doivent se faire en ligne ou auprès d'un professionnel habilité, les guichets de la Préfecture sont définitivement fermés.</p> <p style="color: red; text-align: center;">Cartes Grises en ligne :</p> <p style="color: red; text-align: center;">https://immatriculation.ants.gouv.fr/</p>	
 CHANGEMENT DEPUIS LE 15 JANVIER 2017 AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE		<p>L'autorisation de sortie du territoire avait été supprimée le 1^{er} janvier 2013.</p> <p>En raison du contexte de lutte contre le terrorisme, dans un rôle de prévention des départs de mineurs vers des zones de conflit, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (AST) est mis en œuvre à compter du 15 janvier 2017.</p> <p>ATTENTION, aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Cette AST est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n°15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire.</p> <p>Ce formulaire est accessible sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359</p>	
COPIE D'ACTE DE NAISSANCE		Faire un courrier à la commune du lieu de naissance en joignant une copie d'une pièce d'identité et préciser sur la demande les nom, prénom et date de naissance des parents (même pour les personnes majeures) sans oublier évidemment l'enveloppe timbrée pour la réponse.	
 CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ		La mairie de Saint-Denis-sur-Loire ne délivre pas ce document.	

DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**.

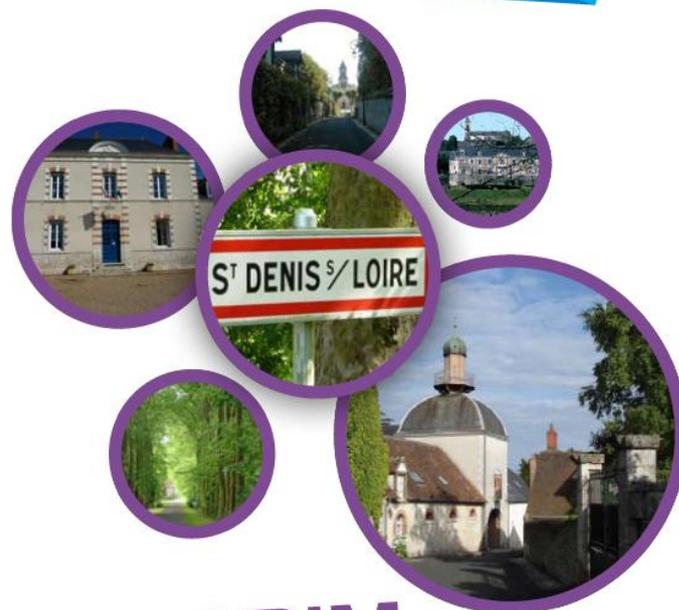
Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous avait été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier 2011 avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu (nouveaux habitants), des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

Commune de Saint-Denis-sur-Loire



DICRiM

Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

- ⚠ catastrophe majeure,
- ⚠ accident "courant" (transport, incendie...),
- ⚠ phénomènes climatiques,
- ⚠ problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses...).

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour nous éviter d'être débordés par les conséquences. L'objectif est d'éviter de basculer dans la crise.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Saint-Denis-sur-Loire, comme toutes les communes soumises à un risque majeur, rédige son Plan Communal de Sauvegarde. Avec l'aide des services de l'État, nous poursuivons nos travaux.

Nous souhaitons que tous les dionysiens volontaires pour nous aider à mettre en application les mesures visant à informer, assister voire évacuer la population, mises en place par le PCS en cas d'événements graves, se fassent connaître auprès du secrétariat de Mairie. Nous les en remercions par avance.

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement



Sur un certain nombre de pages, vous trouverez ce type d'encadré avec le logo de Saint-Denis-sur-Loire. Les informations contenues dans ces cadres marquent l'impact de cette compétence communautaire sur la vie des dionysiens.

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Octobre 2017

Actualité
Dernières nouvelles d'Agglopolys

Participez au Comice agricole d'Agglopolys
Candé-sur-Beuvron - 16 & 17 juin 2018

En 2008, Agglopolys accueillait son premier Comice agricole à Marolles. Ce fut, pour la Communauté d'agglomération de Blois, le point de départ d'une politique agricole active (préservation du foncier agricole, valorisation des filières locales, promotion des circuits courts, etc.).

Agglopolys est heureuse d'accueillir à Candé-sur-Beuvron les 16 et 17 juin 2018, exceptionnellement le seul Comice agricole du département.

Le Comice, une grande fête du monde rural

- **Un carrefour technique de l'agriculture d'aujourd'hui** : les professionnels échangent leurs savoir-faire, s'informent des nouveautés en matière de technicités, de matériels ou encore de réglementation. C'est également l'occasion de valoriser les salariés de l'agriculture lors d'une cérémonie de récompenses.

Mais aussi, et surtout, un événement « trait d'union » entre ville et campagne, l'occasion pour les citoyens d'appréhender les problématiques et les enjeux du monde agricole et du milieu rural, pour une meilleure compréhension respective :

- **Une ferme pédagogique pour petits et grands** : les éleveurs y présentent un large panel d'animaux, des plus petits aux plus gros, avec des races diversifiées, des plus répandues aux plus rares. Les organismes et exploitants agricoles y font découvrir les caractéristiques et les spécificités de notre terroir.
- **Une vitrine de la richesse du monde rural** : des caractéristiques culturelles au tissu économique local (artisans, commerçants, industries), toutes les composantes du territoire se dévoilent.
- **Un marché gourmand** : les produits locaux sont bien sûr à l'honneur ; fromage de chèvre, vin des AOP locales, viande, ou encore noisettes et ses dérivés,

et même glace des éleveurs laitiers... les producteurs sont fiers de faire (re)découvrir le fruit de leur travail et d'échanger « en direct » avec les consommateurs.

Nouveauté : un Comice agricole à destination des scolaires

Prévu sur site le vendredi 15 juin (sur inscription), le Comice scolaire se dévoilera en avant-première aux enfants de maternelle et primaire d'Agglopolys sous forme d'ateliers (« du mouton à la laine », « le rûcher », « les animaux de la ferme »...).



Envie de vous investir ?

La Société Départementale d'Agriculture accompagne les responsables locaux dans la préparation et le déroulement du Comice.

Une équipe est d'ores et déjà constituée et à pied d'œuvre pour porter le projet. Elle invite l'ensemble des forces vives des communes d'Agglopolys à la rejoindre pour que cet événement soit une réussite (prêt de matériel, bénévoles, participation aux ateliers de confection de décoration...).

Contact : mairie de Candé-sur-Beuvron au 02 54 44 06 66 ou 02 54 44 17 81.

Agglopolys



Jean-Pierre MOREAU, Adjoint aux affaires agricoles, est chargé des relations avec Candé-sur-Beuvron pour proposer les services de Saint-Denis-sur-Loire.

Actualité Dernières nouvelles d'Agglopolys

Le Jeu de Paume est ouvert

L'équipement multifonctionnel de la Communauté d'agglomération de Blois a ouvert ses portes le 1^{er} septembre dernier. Son programme inaugural a remporté un vif succès : 10 000 personnes y ont participé !



Après 2 ans de travaux et 26 M€ d'investissement, Le Jeu de Paume a été inauguré le 1^{er} septembre 2017.

Les qualificatifs ne manquent pas pour ce nouvel équipement qui façonne le nouveau quartier Laplace de Blois et renforce l'attractivité du territoire. Une architecture spectaculaire, une multifonctionnalité réussie (un équipement pour 3 vocations : sports/spectacles/congrès), des intérieurs chaleureux et confortables... C'est ce qu'a pu découvrir le grand public, lors des portes ouvertes du 2 septembre.

Sports, spectacles, congrès

Le Jeu de Paume a déjà dévoilé ses différents visages, en accueillant le « Freestyle show » le 2 septembre : des champions de BMX, rollers, skateboards et autres trottinettes ont fait vibrer le public avec leurs figures spectaculaires.

Le 3 septembre, ce sont les joueurs de l'ADA Blois basket 41 qui ont pris le relais : le parquet et les paniers remplacent la rampe nécessaire au show de sports extrêmes dans la Grande Salle.

Le 16 septembre, une scène de 260m² est montée pour le concert de Véronique Sanson.

Le 20 septembre, des assises régionales se déroulent dans les Salons de réceptions. La saison de championnat de l'ADA Blois basket 41 est également lancée...



Skater lors du Freestyle Show, le 2 septembre 2017 au Jeu de Paume.
Photo. L. Alvarez

Actualité
Dernières nouvelles d'Agglopolys



Les Dionysiens, comme tous les autres habitants de l'Agglomération, pourront profiter de ce superbe équipement tant pour la culture que pour le sport ou les salons. Un équipement qui manquait terriblement pour le développement et l'attractivité de notre territoire.

Trois espaces principaux à louer

La Grande Salle, modulable et multifonctionnelle avec ses gradins rétractables, est organisée en « arena » pour offrir un confort visuel optimal.

L'Annexe est destinée aux pratiques sportives, scolaires, associatives et aux salons.

Les Salons de réception permettent de répondre aux demandes d'organisation de séminaires, congrès, salons, conférences...

L'équipement peut être loué, en tout ou partie, à des organisateurs extérieurs (producteurs, organisateurs de salons, clubs sportifs...). L'équipe de l'ADA Blois basket 41, qui évolue en ProB, y est déjà accueillie en résidence.

66 avenue de Châteaudun à Blois

Tél. 02 18 14 24 95.

Programmation sur agglopolys.fr

PROCHAINEMENT AU JEU DE PAUME

- Fête de la Récup - 19 novembre 2017
- La Nuit de l'orientation - 2 février 2018
- Forum de l'orientation - 16 et 17 février 2018
- Wanted - 21 avril 2018
- Julien Clerc - Mercredi 23 mai 2018



© architecture Groupe-6 photo Luc Boegly

LE JEU DE PAUME : UN ÉQUIPEMENT - 3 VOCATIONS

SPORTS

Accueil des pratiques sportives en salle de niveau national : basket-ball, handball, volley-ball, gymnastique, arts martiaux, boxe, tennis de table...

Avec une capacité maximum de 3 126 places selon les configurations.

SPECTACLES

Accueil de tous types de spectacles et d'événements (concerts, spectacles, galas...).

Configurations multiples permettant d'accueillir de 2 280 personnes en spectacle assis à 3 150 personnes en concert assis-debout.

CONGRÈS

Nombreuses possibilités d'événements économiques : séminaires, congrès, salons, forums ou conférences.

Salon réceptif de 414 m², adossé à la salle principale bénéficiant d'un espace traiteur dédié.

La configuration conférence/assemblée générale/convention de la salle principale offre une jauge de 530 places.

Dossier Développement économique

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, nombreux ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprise, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Loir-et-Cher Initiative : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement
- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois.

Dans le cadre du FIDEL, Agglopolys peut accorder des subventions sur l'investissement immobilier. Des aides peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

Aide aux hébergements hôteliers

Le Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

Aide aux commerces de proximité

Soutenir les commerces de proximité dans les communes rurales permet à Agglopolys de lutter contre la désertification des territoires, d'encourager l'installation dans les zones en déficit d'activité, de revitaliser les cœurs de village et d'encourager les actions collectives de commerçants. Ces aides aux commerces de proximité sont versées directement aux communes qui portent un projet relatif à des activités commerciales, artisanales ou de services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Mission développement économique et territorial

Hôtel d'Agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 02 54 90 35 85 - dev-eco@agglopolys.fr

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 46 parcs d'activités sur 22 communes
- 26 ha disponibles
- 60 ha en cours d'aménagement, disponibles d'ici 2 à 5 ans

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)
Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Le parc des Châteaux



Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une

Dossier Développement économique

première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.

L'année 2017 a vu la commercialisation des premières parcelles pour 12 500 m² et l'année 2018 s'annonce sous de bons auspices car des permis de construire sont déjà déposés pour des activités artisanales ou de services.

La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour votre entreprise.

Site Cino Del Duca

Après achèvement de la démolition en 2016, il accueillera de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone industrielle de Blois. En effet, le permis de construire a été accordé durant l'été 2017 à Concept Ty pour son projet de construction d'immobilier d'entreprise (bureaux et locaux d'activités). La fin du chantier de construction de ce village d'entreprise de 6 800 m² est prévue pour décembre 2018.

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose à la location ou à la vente, des ateliers à partir de 150 m², des locaux mixtes et des bureaux à partir de 65 m².

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre



Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, a ouvert fin 2016 à Blois. Il regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, entretien des espaces communs, parking privé...

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement attractif, un accompagnement personnalisé (conseils, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

3/5 rue Roland Garros à Blois
Tél. 07 85 66 83 23
dev-eco@agglopolys.fr



Sa proximité avec l'échangeur autoroutier et la nouvelle zone du Parc des Châteaux de La Chaussée Saint-Victor renforce l'attractivité de notre commune, notamment en matière de développement économique. Quand les trois tranches du Parc des Châteaux seront achevées, le programme actuellement à l'étude de parc d'activités « Nord-Est » (sur Saint-Denis-sur-Loire, à la sortie de l'échangeur autoroutier) pourrait entrer dans une phase plus concrète.

Dossier Assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.



Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire. Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 | assainissement@agglopolys.fr



A la fin de la concession avec la SAUR, le 1^{er} juillet 2017, Agglopolys a repris en régie la gestion des assainissements collectif et non collectif de la Commune.

*En revanche, une prolongation de 18 mois de la délégation de service public (DSP) **eau potable** avec la SAUR (jusqu'au 31/12/2018) a été votée en 2017 pour laisser le temps à la Commune de faire le bilan de l'actuelle DSP et de préparer le cahier des charges de la prochaine. Ces deux opérations seront menées conjointement avec la commune de La Chaussée Saint-Victor.*

Dossier
Assainissement

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation



Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil général de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil général passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant. Le coût des interventions est révisé au 1^{er} janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 – assainissement@agglopolys.fr

EAUX USÉES : LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation ?

- Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :
- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
 - Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
 - Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
 - Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

- Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :
- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
 - Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
 - Médicaments : je les ramène chez mon pharmacien
 - Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.



Seulement une dizaine d'habitations dionysiennes sont concernées par l'assainissement non collectif, donc le SPANC d'Agglopolys. Cette page les concerne directement.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribuées :

- **Amélioration énergétique** : travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...)
- **Adaptation au vieillissement et au handicap** : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- **Rénovation de logement vétuste** : travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité, travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...).

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.

Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou adileie41@wanadoo.fr



Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Rénov'ENERGIE vous accompagne dans vos démarches (auprès des artisans, possibilité de financements) et vous donne les clés pour optimiser vos travaux.

Lancée en 2015 en partenariat avec l'ADIL 41 - EIE, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher et la Maison de l'Emploi du Blaisois, Rénov'ENERGIE est une plate-forme facilitant vos démarches pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique. L'ADIL 41 - EIE est votre interlocuteur pour vous conseiller et affiner votre projet.

Avec Rénov'ENERGIE, vous pouvez :

- bénéficier de conseils par une structure spécialisée
- optimiser les financements disponibles
- faire réaliser les travaux par un groupement d'artisans labellisés RGE (menuisiers, électriciens, charpentiers, spécialistes en isolation intérieure et extérieure, chauffagistes, installateurs de VMC)
- être accompagné par un professionnel sur la durée du chantier.

La rénovation énergétique permet de faire baisser votre facture d'énergie, d'améliorer votre confort et d'augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Contact

ADIL 41 – EIE (Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie)
 34 avenue Maunoury, porte C, à Blois.
 Tél. 02 54 42 10 00



Dossier Transports

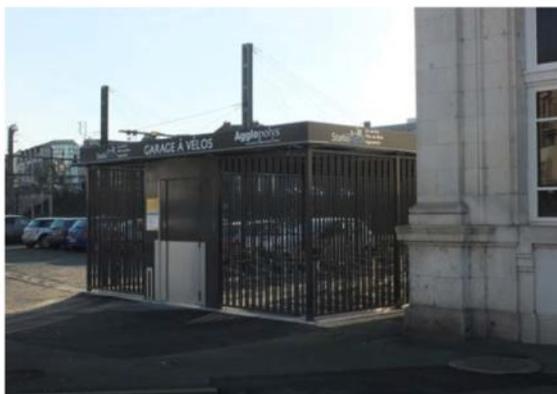
AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacement doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400 € remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Contact pour les modalités pratiques :
Service développement durable - 34 rue de la Villette à Blois
- Tél. 02 54 56 51 52.



Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Le réseau Azalys propose des vélos à des prix très attractifs, entretien compris (dans la limite des stocks disponibles). Des réductions sont appliquées si vous êtes abonné Azalys.

Contact : Agence Azalys – 3 rue du Commerce à Blois – Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local)

Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail.

Abonnement mensuel : 8€/trimestriel : 15€/ annuel : 40€.
Contact : Stationéo, parking Jean-Moulin. 11 rue Jean-Moulin à Blois. Tél. 02 54 70 58 30.

Et si vous lanciez une ligne Carapattes ?

Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, et qui est encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

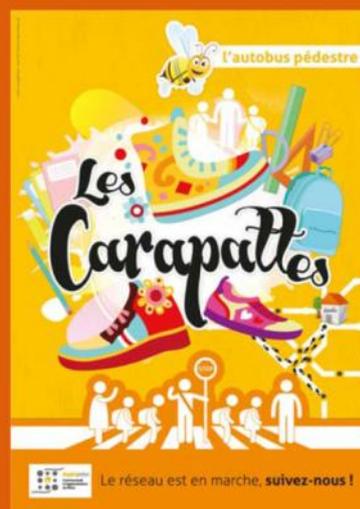
Un nouveau circuit Carapattes peut être mis en place à tout moment à l'initiative de la direction d'une école ou de parents d'élèves. Les initiateurs sont invités à contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche.

Un questionnaire est remis aux parents pour étudier le potentiel d'enfants et d'accompagnateurs. Un minimum de deux adultes accompagnateurs est nécessaire pour encadrer une ligne au quotidien.

Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet, etc.), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés.

Le matériel de sécurité est fourni par la Communauté d'agglomération de Blois (gilets et brassards fluorescents, panneaux STOP).

Contact.
Direction Mobilités d'Agglopolys,
Tél. 02 54 56 49 95.



La subvention à l'achat et la location de vélos à assistance électrique (VAE) sont bien sûr accessibles aux Dionysiens au même titre qu'à tous les autres habitants de l'Agglomération (1 Dionysien a profité d'une subvention pour l'achat d'un VAE en 2017 et 2 en ont loué un auprès d'Azalys).

Une ligne « Carapattes » est à l'étude maintenant que la piste de circulation douce Le Bourg - Macé est réalisée. Un courrier pour rechercher des bénévoles volontaires sera prochainement adressé aux parents d'élèves. Mais tout dionysien peut être bénévole ! Contactez la Mairie.

Dossier Transports



Nous avons laissé ci-dessous toutes les offres d'Azalys en matière de transports en commun. Toutes n'intéressent pas forcément directement les Dionysiens, mais il nous semblait important que vous en ayez néanmoins connaissance.

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, des locations de vélo électrique et une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs. Découvrez-les et laissez-vous séduire !

7 lignes sur Blois et les communes limitrophes

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

1 navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 12 minutes. Dès 2018, les navettes seront électriques.

CONNAITRE LES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus

2. Par SMS au 31014 (coût d'un SMS normal)

Envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée. Ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée.

3. Par téléphone au 02 900 800 45 (prix d'un appel local)

Utiliser les équivalences suivantes :

Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7

Navette de centre-ville = 8

4. En consultant le site internet d'AZALYS www.azalys-blois.fr ou en téléchargeant le widget.

10 lignes du réseau Rémi au tarif du réseau Azalys

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Rémi du Conseil régional Centre-Val de Loire. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau Azalys, sur le périmètre d'Agglopolys. Consultez les lignes Rémi sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr.



Ligne 16 Blois - Beaugency
(Horaire sur saintdenissurloire.fr)

Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires. Retrouvez ces lignes sur www.azalys-blois.fr.

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Lieu d'arrivée	Du lundi au vendredi, heure d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF

Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF **vers n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Lieu de départ	Heures de départ, du lundi au samedi		
Denis Papin	20h20	21h20	22h25
Gare SNCF	20h25	21h25	22h30
Lieu de départ	Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai)		
Denis Papin	19h05		
Gare SNCF	19h10		

Service du soir depuis Cap Ciné

Les vendredis et samedis soirs toute l'année, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous remmène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

Dossier Transports

Résago : le transport à la demande



Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les personnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'une des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi			
9h	10h30	14h	15h30
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)			
/	10h30	/	15h30

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi			
11h	12h30	16h	18h
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)			
/	12h30	/	18h

La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi

CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur www.azalys.fr ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys en substitution des lignes régulières de transport des voyageurs. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les deux mois à cette fin).



Les Dionysiens et les transports de l'Agglo en nombres d'usagers en 2017 :

Résago.....	4
Handigo.....	2
Élèves avec une carte Azalys.....	65
Location vélo électrique.....	2

Dossier Transports

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Rémi, services du matin et du soir, Handigo)

Pass 1 heure : 1,20 €

Pass occasionnels

- Pass 2 x 1H : 2,25 €
- Pass 10 x 1H : 10,20 €
- Pass 24 H : 3 €

Abonnements mensuels

- - 26 ans : 18,60 €
- 26/69 ans : 30 €
- 70 ans et + : 19,50 €
- Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 3 € à 15 €/mois.

Tarifs Résago

Pass Résago 1 trajet : 2,50 €

Pass Résago solidaire 1 trajet (quotient familial inférieur à 650) : 1,20 €

Le Pass liberté

Mis en place le 1^{er} septembre 2015, le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie et à tarif préférentiel !

Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous !

Le principe

A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ».

Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et

payez après.

Le Pass Liberté dans le détail

- Librement : paiement différé, par prélèvement automatique (Ex. : vous êtes prélevé le 5 novembre pour les voyages effectués du 1^{er} au 30 septembre).
- Sans abonnement : l'adhésion est gratuite et sans engagement sur la durée. Seulement 2 € vous seront demandés pour créer votre carte sans contact. Sans monnaie : plus besoin de prévoir de la monnaie à bord du bus. Vous payez après coup les voyages effectués.
- À tarif préférentiel : vous payez 1,02 € par voyage (1 heure de déplacement), au lieu de 1,20 € pour un Pass 1h.

Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans 27 points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys ! En plus de l'agence commerciale située 3 rue du Commerce à Blois, retrouvez la liste des dépositaires pour acheter ou recharger tous vos titres de transport Azalys sur le site internet www.azalys-blois.fr.



VOYAGER DANS TOUTE LA RÉGION AVEC JV-MALIN

Les titres de transport identifiés sur une face « JV Malin » sont le fruit d'un travail de l'ensemble des autorités organisatrices de transports de la région Centre-Val de Loire. Ils garantissent une inter-opérabilité des systèmes billettiques permettant de charger des abonnements de bus et des titres SNCF, ceux du réseau Fil Bleu de Tours, du réseau TAO d'Orléans et du réseau Azalys. A terme, les usagers pourront emprunter l'ensemble des modes de transports publics de la région avec ce système.

Dossier
Collecte des déchets

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

Saint-Denis-sur-Loire, TEOM : 2017 : 10,27% et 2018 : 10,67%.

La collecte des ordures ménagères

Dans votre commune, le jour de collecte est le mardi. Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h. Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique jusqu'à la prochaine collecte, pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés par les agents.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par Agglopolys, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration. L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées, sur tout le territoire, d'une journée jusqu'au samedi inclus.



Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune. Trois types de conteneurs sont à votre disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons et les briques alimentaires,
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.



ecotolo ECO EMBALLAGES agglopolys.fr Agglopolys Communauté d'agglomération de Blois



Des autocollants « Stop Pub » à coller sur vos boîtes à lettres sont disponibles en Mairie



Représentants de la Commune au Syndicat Val-Éco : J-P MOREAU (titulaire) et J-M TRAZÈRES (suppléant)

Dossier Collecte des déchets

Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, dans la limite de 1m³ par jour. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits : les pneus (retour fournisseur), les extincteurs (retour fournisseur), les bouteilles de gaz (retour fournisseur), les médicaments (retour pharmacie), l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Des bornes Habit Box

Des bornes pour la collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, peluches) ont été installées sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys. Même usés ou déchirés, leur matière première est recyclable ! Consultez agglopolys.fr pour trouver la borne la plus proche de chez vous.

Pour toute question relative à la collecte des déchets, consultez le site agglopolys.fr, rubrique Infos pratiques/Collecte des déchets ou appelez le 02 54 58 57 57.



Saint-Denis-sur-Loire ne dispose pas d'Habit Box pour ne pas concurrencer inutilement la box devant Emmaüs. Nous avons demandé son retrait.

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Aussi, pour réduire le poids et la nocivité de nos poubelles, repensons nos comportements et nos pratiques de consommation.

Par exemple :

- **J'agis contre le gaspillage alimentaire !**

En France, nous jetons en moyenne 20 kg de nourriture par an et par personne : 7 kg de produits encore emballés et 13 kg de fruits et légumes abîmés, de restes de repas et de produits non consommés.



- **Je donne une seconde vie à mes objets !**

Un objet qui ne sert plus à une personne peut s'avérer être utile à quelqu'un d'autre ! Consultez l'annuaire de la réparation, du réemploi et de la location d'objets sur valeco41.fr. Vous y trouverez les coordonnées d'artisans, associations et entreprises près de chez vous.



Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€ (article R.635-8).



LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la médiathèque Maurice-Genevoix, à Blois, ainsi que la médiathèque d'Onzain sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), Cité de la musique, plateformes d'autoformation et langues.

Des services

- **Internet (wi-fi)** : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.
- **Initiations en informatique** : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Ecrivain public** : une aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardi et jeudi à la médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

24h/24 et 7J/7

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliothèques.agglopolys.fr
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques.

Recevez des informations personnalisées.

Prix Emmanuel-Roblès

Un prix littéraire du premier roman attribué chaque année par 600 lecteurs du territoire.



En 2017, 55 Dionysiens étaient adhérents des bibliothèques d'Agglopolys.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour bénéficier sur place de l'offre des bibliothèques, il faut l'être pour emprunter des documents chez soi et utiliser les ressources en ligne. L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.

Jusqu'à 25 ans, l'abonnement est gratuit.

Abonnement (12 mois) : 15 € - Gratuit*

15 imprimés (livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD + 1 jeu vidéo. Ressources numériques en ligne et dans les bibliothèques, accès internet dans les bibliothèques.

Abonnement internet : gratuit

* Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

La médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13.

Lundi : fermeture

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

La médiathèque d'Onzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Onzain - Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h



Dossier Loisirs

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente...
Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

La piscine Tournesol

Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !

Consultez le programme des animations (agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Vendredi : 11h30-13h45 / 19h-21h45
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi : 14h30-19h45

Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.

Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	2,85 €
Carte de 10 entrées	24,85 €
Une entrée tarif réduit Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS)	2 €

*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2018. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain - 41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30



Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-22h	10h-22h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h15 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche	9h-19h	9h-19h	9h-20h

Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h

Dimanche : 10h - 19h

Tarifs (jusqu'au 31 août 2018)

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,50 €

Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,25 €

Univers balnéo et aquatique : 13,95 €

Tous les tarifs sont consultables sur www.agl-eau.fr

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !



Depuis l'ouverture du centre nautique Agl'eau, les jeunes dionysiens des classes de primaire, comme tous ceux des autres communes de l'Agglo, suivent tous les ans un cycle d'apprentissage de la natation.

Dossier
Crématorium

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.



Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents

espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille. Le moment de recueillement peut être personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium accompagne chaque famille dans sa préparation et son déroulement.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr

Dossier Environnement

LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys !

Rechercher un animal

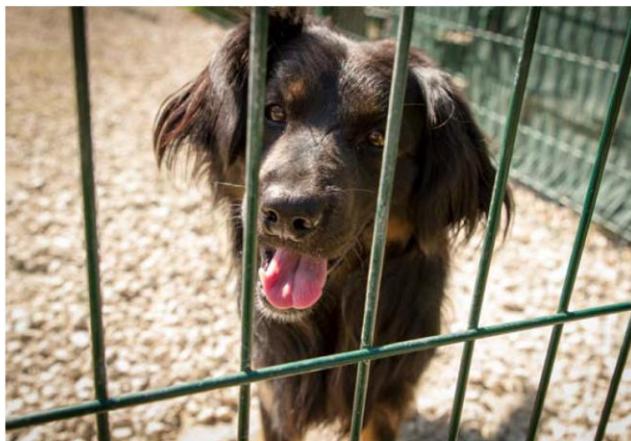
Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Présentez-vous à la fourrière animale du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-18h) ou le samedi (9h-10h30). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

Signaler un animal errant

Contactez Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police ou à la gendarmerie de votre secteur.



Tarifs (2018)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 48,50 € (frais doublés dès la 2^e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 24,25 € par jour
- Identification éventuelle : 55,85 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Contact : Agglopolys - Service fourrières - Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois - Tél. 02 54 90 35 35.



Plaquette d'information disponible en Mairie ou renseignements sur agglopolys.fr.

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticoles)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-18h
Samedi : 9h-10h30

Ces quelques pages sur Agglopolys n'ont d'autres buts que de vous informer sur ses grandes missions et son actualité et vous montrer à quel point commune et intercommunalité sont aujourd'hui unies pour améliorer les conditions et la qualité de vie des leurs habitants.





Le Pays des Châteaux, c'est quoi ?

Créé en 1997, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux réunit la Communauté d'Agglomération de Blois, la Communauté de communes du Grand Chambord et dès le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

Il sert à quoi ?

Le Pays des Châteaux favorise l'émergence de projets locaux en associant acteurs publics (intercommunalités, communes) et privés (associations, entreprises) à l'échelle du bassin de vie de Blois, dans une logique de développement territorial. Pour cela, il se trouve à l'interface entre les porteurs de projets et les services de l'Etat, de la Région, du Département et des organismes consulaires.

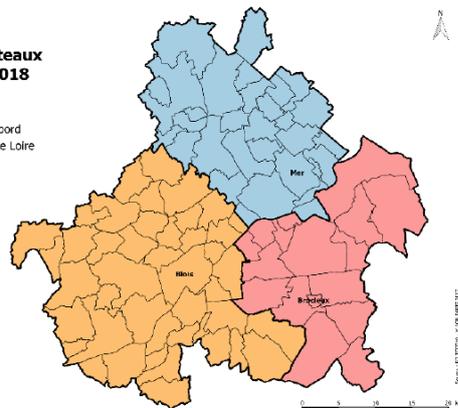
Le Pays assume la compétence accueil, promotion et commercialisation touristique dans le cadre d'une convention avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire Blois - Chambord.

En outre, le Pays apporte un accompagnement des collectivités territoriales sur la gestion énergétique de leur patrimoine : isolation, énergie renouvelable, mobilité, éclairage public... Des crédits de l'ADEME viennent d'être obtenus pour subventionner entreprises, associations et collectivités sur des installations de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique)

Enfin, le Pays des Châteaux conduit diverses missions de prospective, de retour d'expériences et de conseil dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'énergie, l'environnement, l'alimentation ou encore les services à la population.

Pays des Châteaux au 01/01/2018

- Agglopolys
- CC Grand Chambord
- CC Beauce Val de Loire



Les 5 missions du Pays des Châteaux :



Représentants de la Commune au Pays des Châteaux : Dominique RICHOMME (titulaire) et Emmanuelle LE GALL (suppléante)

1. Coordonner les acteurs publics et privés, en faveur d'un développement local partagé

Le Pays des Châteaux organise et anime les stratégies de développement local et veille à la cohérence et la pertinence à long terme des actions menées sur le territoire. Le Pays est un espace de mutualisation et de coopération entre ses trois intercommunalités, à l'échelle du bassin de vie de Blois.

2. Contractualiser avec la Région Centre - Val de Loire

En 2018, le Pays des Châteaux signera avec le Conseil Régional un nouveau Contrat (20,6 millions d'euros pour une durée de 5 ans). Ces crédits soutiendront des projets publics et privés de développement du territoire.



Salle du Jeu de Paume à Blois

Quelques projets soutenus : construction du centre nautique intercommunal de St-Laurent-Nouan et du Jeu de Paume à Blois, création de boucles cyclables, Projet de Rénovation Urbaine dans les quartiers Nord de Blois, projets de diversification agricole...

3. Organiser un pôle d'excellence touristique



Les Châteaux à Vélo - © ADT 41

Les réalisations majeures portées par le Pays sont la création et le suivi des 500 km d'itinéraires cyclables balisés « Châteaux à vélo », la mise en place et le soutien de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Blois - Chambord, la perception de la taxe de séjour (finançant la promotion de notre destination) ainsi que la gestion d'un fonds de soutien aux manifestations touristiques. Le Pays des Châteaux accompagne par ailleurs ses collectivités membres dans la mise en œuvre de leurs actions de développement touristique, comme la mise en place d'une nouvelle signalisation touristique pour les hébergements, la création de pistes cyclables, la mise en tourisme de la randonnée pédestre, ou

encore l'amélioration de la qualité et de la visibilité des offres « Loire » et « Nature ».

Sites internet à découvrir :

www.chateauxavelo.com et www.bloischambord.com

4. Soutenir le développement du monde rural par le programme européen LEADER

Depuis 2008, le Pays bénéficie de financements européens destinés à soutenir des projets privés ou publics innovants en milieu rural. Pour la période 2016-2022, le territoire a de nouveau été sélectionné avec une enveloppe d'1,3 million d'euros. Ce dispositif pourra financer des projets pilotes sur l'alimentation locale, le tourisme durable, la valorisation du patrimoine, les filières énergétiques (énergies renouvelables, biomatériaux...) ou la mobilité.



Réalisation Odysée du Grand Chambord à Neuvy

5. Assurer une mission de conseil et d'assistance aux porteurs de projets

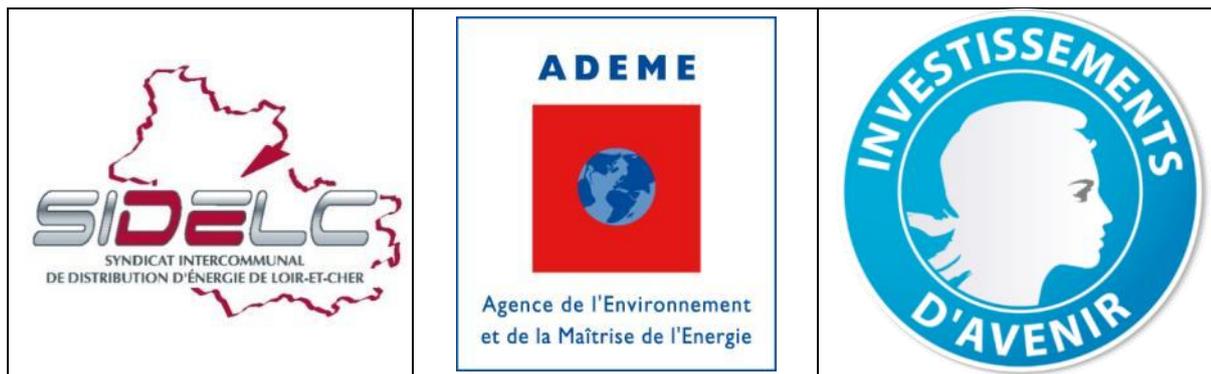
Le Pays des Châteaux accompagne les acteurs privés et les collectivités membres dans la définition et le montage de leurs projets, quel que soit le domaine d'activité (tourisme, énergie, urbanisme...). Il les informe sur les diverses aides potentielles et sur les partenaires à solliciter.

L'équipe comprend un directeur, un agent de développement, une chargée de mission tourisme, un conseiller en énergie partagé, une animatrice Leader et une assistante. Tous les six sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Plus d'informations sur : www.paysdeschateaux.fr

Tél : 02 54 46 09 30 - Courriel : contact@paysdeschateaux.fr

Bureaux situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel d'Agglomération de Blois - 1, rue Honoré de Balzac – 41 000 BLOIS



BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre. Le véhicule électrique constitue en effet une opportunité «verte» incontournable pour notre Pays, ne faisant aucun bruit, ne produisant aucune émission de quelque nature que ce soit.

Par conséquent les collectivités locales se sont vues confier la responsabilité de procéder au déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public à tous moments, en vue de favoriser et de sécuriser les déplacements des usagers optant pour ce mode de transport.

Dans ce contexte, le SIDELC a développé une compétence optionnelle relative aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques, et mis en place, sur la base des données fournies par l'Observatoire de l'Économie et des Territoires du département de Loir-et-Cher, un programme départemental de déploiement d'un réseau de **100 bornes de recharge** :

- Placées à proximité des services publics, des commerces, des zones touristiques... en concertation avec les collectivités,
- Placées, en s'appuyant sur un partenariat avec ENEDIS, à proximité des réseaux d'électricité basse tension afin de limiter les besoins d'extension et de renforcement,
- Recharges lentes à accélérées (3 à 22 kVa),
- Bornes accessibles à tous et compatibles avec tout type de véhicule électrique,
- Configuration de type 1 (2 points de charge par borne / 2 places de stationnement).

Ce projet, estimé à environ 1 000 000 € HT, qui s'inscrit parmi les projets dits « Investissements d'avenir », est porté par le SIDELC et financé à 50 % par une aide de l'État par le biais d'une convention de financement signée avec l'ADEME.

Le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental. Il est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département, des réseaux moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à ENEDIS Loir-et-Cher en 1993, pour 30 ans, et a défini avec lui les règles du service public.

Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité (10 200 000 € TTC en 2016). Il ajoute également à la qualité de son expertise, au moment où l'ingénierie publique manque cruellement aux petites communes, la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone.

Pour mémoire, au 31 décembre 2016, le réseau de distribution électrique départemental comprend 13 627 km de lignes basse et moyenne tension ainsi que 9 242 postes de transformation qui desservent près de 200 000 clients.

INFORMATIONS PRATIQUES



CHIENS DANGEREUX

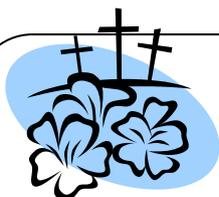
Information du Ministère de l'Intérieur sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux :

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (chien d'attaque) ou de deuxième catégorie (chien de garde et de défense) ou si vous vous destinez à le devenir, merci de vous mettre en règle avec la législation.

STOP STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé(e) par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui en limite la distribution.

Agglopolys et Val-Eco distribuent des autocollants **STOP PUB**.
Des exemplaires sont disponibles en Mairie.



Cimetière : Avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du nouveau cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation. A défaut, la concession pourra faire l'objet d'une reprise par la Commune.

Nous vous en remercions par avance.



Vols : de nombreux objets retrouvés



Les objets dérobés retrouvés par les policiers lors des perquisitions. Si l'un d'eux vous appartient, contactez la police.

NR du 12/01/2018 : Butins de cambriolages sur les communes de Blois, Vineuil, La Chaussée Saint-Victor et **Saint-Denis-sur-Loire**. Si des objets vous appartiennent, appelez le commissariat de Blois (02 54 55 17 42 ou 02 54 55 17 71)

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car, par exemple, la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste ou un piéton.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par une entreprise privée ou les employés communaux, le tout bien sûr à la charge du propriétaire.



MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...

Par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2017, les tarifs, depuis le 1^{er} janvier 2018, sont les suivants :



<i>Du 1^{er} octobre au 30 avril</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	80 €	115 €
Une journée	150 €	255 €
Deux jours	255 €	400 €

<i>Du 1^{er} mai au 30 septembre</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	65 €	100 €
Une journée	125 €	230 €
Deux jours	205 €	350 €

Le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations Dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39



Coordonnées de la Mairie

 19, rue de la Loire
 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
 02 54 78 68 66
 Fax 02 54 74 40 12
 www.saintdenissurloire.fr
 contact@saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat de MAIRIE

- **Lundi** de 16h30 à 18h30
- **Mardi** **Fermé au public**
- **Mercredi** de 16h30 à 19h00
- **Jeudi** de 09h00 à 12h00
- **Vendredi** de 16h30 à 18h30
- **Samedi *** de 09h00 à 11h30

* Deux samedis par mois : Consulter le panneau d'affichage ou saintdenissurloire.fr

Le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous

15

SAMU

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

SECURITE :

Gendarmerie de MER ☎ 02 54 81 41 20

SANTE :

- Centre Hospitalier de Blois ☎ 02 54 55 66 33
- C.S.A.P.A. Centre Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie ☎ 02 54 56 15 16
- Drogues Info Service ☎ 0 800 23 13 13
- Écoute Cannabis ☎ 0 811 91 20 20
- Écoute Alcool ☎ 0 811 91 30 30

ADMINISTRATIF :

- Agglompolys ☎ 02 54 90 35 35
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ☎ 02 54 57 41 20
- Conseil Départemental de Loir-et-Cher ☎ 02 54 58 41 41
- Centre des Impôts de BLOIS ☎ 0 820 32 42 52

SOCIAL :

- Allô Enfance Maltraitée ☎ 119
- Violences Conjugales ☎ 3919
- Allô Maltraitance Personnes Âgées et Handicapées ☎ 0 892 680 118

DROITS :

- Maison de la Justice et du Droit de BLOIS ☎ 02 54 45 16 16
- Conciliateur de Justice - Tribunal d'instance de BLOIS ☎ 02 54 56 26 62

DEPANNAGE (24h/24h et 7j/7j) :

- Service des eaux et d'assainissement - SAUR ☎ 02 45 77 00 09
- EDF dépannage ☎ 09 726 750 41
- Urgence Sécurité Gaz ☎ 0 800 47 33 33

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

RETENEZ BIEN CES DATES !!!

Nos associations comptent sur vous !

Dates	Heures	Manifestations	Organisateurs	Lieux
11 janvier	Après-midi	AG et Galette	Club du Bel Age	Maison des Associations
14 janvier	14h30	Fête de la Nouvelle Année	Apollos	Maison des Associations
24 janvier	Après-midi	Concours de belote	AC-AFN	Maison des Associations
10 février	20h00	Loto	Ass. Parents d'Élèves	Salle Polyvalente - Villerbon
11 mars	Matin	Comptage perdreaux	Société de Chasse	Saint-Denis-sur-Loire
16 mars	20h00	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
17 mars	9h00	Nettoyage bords de Loire	Municipalité	Parking de la Loire
17 mars	20h00	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
18 mars	15h00	Théâtre	Apollos	Maison des Associations
25 mars	14h30	Concours de belote	Ass. Parents d'Élèves	Salle polyvalente - Villerbon
14 avril	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations
8 mai	11h00	Cérémonie commémorative	Commune et AC-AFN	Place Eugène Leroux
16 mai	Après-midi	Concours de belote	AC-AFN	Maison des Associations
20 mai	Matin	Randonnée Pédestre	Comité des Fêtes	A partir de 8h00 Place E. Leroux
21 mai	Après-midi	Pétanque	Apollos	Complexe sportif
1 ^{er} juin	18h30	Accueil des nouveaux habitants	Municipalité	Maison des Associations
12 juin	19h00	Concert de la chorale des enfants du RPI	Écoles de Ménars, Villerbon et SDSL	Complexe Intergénérationnel de Fossé
23 juin	19h30	Guinguette	Apollos & Comité des Fêtes	Place Eugène Leroux
24 juin	Après-midi	Fête des écoles	Ass. Parents d'Élèves	Saint-Denis-sur-Loire
15 & 16 septembre	Journée	Exposition Lorjou, Patchwork & autres	Apollos & Ass. Lorjou	Église de Saint-Denis-sur-Loire
10 octobre	Après-midi	Concours de belote	AC-AFN	Maison des Associations
21 octobre	Journée	Brocante	Comité des Fêtes	Dans les rues du Bourg
11 novembre	11h00	Cérémonie commémorative	Commune et AC-AFN	Place Eugène Leroux
11 novembre	19H30	Soirée Moules/Frites	Ass. Parents d'Élèves	Salle polyvalente - Villerbon
8 décembre	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Maison des Associations
10 décembre	18h00	Marché de Noël	Ass. Parents d'Elèves	Salle polyvalente-Villerbon

Activités et manifestations régulières tout au long de l'année (sauf juillet - août)

2 ^{ème} lundi de chaque mois	de 14h à 17h	Patchwork	Apollos	Maison des Associations
2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de chaque mois	20h30	Soirée Tarot	Com. des Fêtes	Maison des Associations
Tous les mardis, hors vacances	10h à 11h15	Yoga	Apollos	Maison des Associations
Tous les mardis, hors vacances	18h45 à 19h45	Gym volontaire	Apollos	Maison des Associations
Tous les jeudis, hors vacances	19h30 à 20h45	Yoga	Apollos	Maison des Associations

Pour les manifestations ponctuelles dont la date n'est pas encore arrêtée ou l'horaire non précisé, surveillez vos boîtes à lettres, les prochains Trait-d'Union ou consultez le site Internet de la commune saintdenissurloire.fr

Artisan
Fleuriste



Florilys



17, Route Nationale
L'Hermitage
41260 La Chaussée-Saint-Victor
☎ 02 54 74 17 14
www.florilys-fleuriste-lachausseesaintvictor.fr
gwendodupont@outlook.fr
Commandez par 📞 et réglez par 💳

*Merci à tous les acteurs de
la vie économique qui ont
accepté de figurer dans ce
bulletin.*

**A
R
C
H
I
T
E
C
T
E**

**BOUR
ESQUISSE**

Maximilien
ROMERO
Architecte DPLG

1, Rue des Landiers
41350 Saint-Gervais-La-Forêt
Tél: 02 54 42 88 88
Fax: 02 54 50 03 64
Bour-esquisse.architecte@bbox.fr

Thierry DECOUARD TD Auto
mécanique, entretien, carrosserie, peinture

ICI ACHAT DE VOTRE VEHICULE
TOURISME, UTILITAIRE, 4x4
Récent Ancien ou collection

VENTE véhicules d'occasion Ici nous pouvons établir votre
particuliers & professionnels **CARTE GRISE**

**POINT
CARTE
GRISE**

06 37 93 69 44 - 02 54 33 91 12



Ets GAUDIER

Blois / Beaugency / Contres

Dépannage – Remorquage

Voitures / Utilitaires / Poids-Lourds

02.38.44.57.59

*Saint-Denis
sur
Loire*

HOME BOX

HOMEBOX BLOIS

Les Sarrazinières
RN 152
41000 Saint-Denis-sur-Loire

**BOX à LOUER
AU MEILLEUR PRIX !**

 **DE 2 À 30M²**

 **ACCÈS
24H/24 - 7J/7**

 **SÉCURITÉ
OPTIMALE**

 **02 54 74 10 30**



Saint-Denis-sur-Loire

Tel: 02 54 74 05 76

Location Véhicules

- ▼ Utilitaires et industriels courte et longue durée
- ▼ Professionnels
- ▼ Particuliers



Axe Blois-Orléans RD2152 (ex RN152) 800m après Jardiland